



BIOT ET LES TEMPLIERS 2010

26, 27, 28 MARS p. 27

VIE COMMUNALE

100 ans de
planification urbaine
Des projets structurants
pour Biot

p. 8

CULTURE, ART

Événements au Musée
national Fernand Léger

p. 24

SPORTS

Vélo Sprint
Bac Rando
Sophia basket

p. 43

EDITO EDITO DU MAIRE



Chers Amis Biotois,

Notre Biot de demain se concrétise enfin. Vous avez certainement remarqué plusieurs travaux en cours, dont quatre projets importants sont déjà en phase de chantier : la réhabilitation du presbytère, la réalisation de la mairie annexe et des nouveaux locaux de la police municipale à l'Espace Saint-Philippe, et enfin, l'agrandissement du parking Saint-Jean. Les autres dossiers suivent les étapes administratives : le complexe sportif des Combes et la médiathèque sont au stade du concours pour désigner les architectes. Le dossier de la vidéo protection a été validé par la préfecture et la consultation des entreprises sera effectuée dans le courant de l'année. Quant à nos parkings tant attendus aux Bâchettes, le conseil municipal du 15 avril se prononcera sur la création d'une ZAC, permettant d'enclencher le processus d'aménagement.

Concernant le 37e Tour Méditerranéen cycliste professionnel, je souhaite adresser tous mes remerciements aux nombreux spectateurs venus assister samedi 13 février à l'arrivée d'étape « La Londe – Biot ». Frappée d'une interdiction de course dans les Alpes-Maritimes par un arrêté préfectoral pris le jour-même, pour un motif de « *risque de verglas et de températures basses* », l'épreuve a été neutralisée à l'entrée de notre département. C'est donc avec amertume, comme vous, que j'ai subi le revers de cette journée qui aurait dû être placée sous le signe du sport. Malgré ma déception, je tiens à saluer encore une fois les coureurs qui, par solidarité et professionnalisme, conscients des conditions convenables du tracé, ont tenu à rouler jusqu'à notre ville, malgré l'interruption de la course. Je tiens aussi à remercier les figures emblématiques de ce sport présentes ce jour-là, notamment Lucien Aimar, Stephen Roche, Richard Virenque, Raymond Poulidor, et la nouvelle vague montante emmenée par Alejandro Valverde, numéro 2 de la Coupe du monde de cyclisme. Je vous informe avoir fait part de mes observations à Monsieur le Sous-préfet.

Je vous donne bien évidemment rendez-vous pour la seconde édition de la manifestation historique *Biot et les Templiers*, les 26, 27 et 28 mars prochains, avec un programme exceptionnel : spectacles équestres et combats de chevaliers, concert de l'Ensemble Gilles Binchois, défilé aux flambeaux, bal médiéval, ateliers de cuisine de l'époque, calligraphie, marché, conteurs, troubadours, gueux... Plongés au XIIIe siècle le temps d'un week-end, nous aurons le plaisir d'accueillir des troupes templières de France et d'Italie, ainsi que d'éminents spécialistes des Templiers et de l'époque médiévale tels qu'Alain Demurger et Simonetta Cerrini-Alloisio, pour des conférences de très haute qualité. Je vous invite, pour préparer votre programme, à découvrir le dossier spécial dans ce numéro.

Enfin, les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars, et les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h. Par ailleurs, j'assurerai ma permanence samedi 10 avril de 8h à 12h, sans rendez-vous.

Bien sincèrement,

Jean-Pierre DERMIT
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



BIOT ET LES TEMPLIERS 2010 P27

BIOT infos

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
Jean-Pierre DERMIT, Maire

Conception
Service communication

Rédaction
Service communication
Services Municipaux
Associations biotoises

Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
Service Communication

Impression
Espace Graphic
Imprimé en 6500 exemplaires
sur du papier recyclé
N°ISNN : 1250-7415

Photos
Service Communication
Y.Seuret

Remerciements
Associations biotoises
Services municipaux
Comité de relecture - Christiane



SOMMAIRE SOMMAIRE

VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

Décisions du Conseil municipal du 10 décembre 2009	4
Près de 100 ans de planification urbaine	8
Des projets structurants pour Biot !	10
Espaces verts	12
Travaux	13
Natura 2000 / Un nouveau règlement de publicité pour Biot	14
L'ADSL sur le territoire de Biot	15
La sécurité publique à Biot : un bilan positif	16
GUPII / Un guide préventif sur les risques majeurs / Permanence du Maire	18

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

Réunion publique de prévention / Association "Aide et action" / Croix rouge française	19
Les rendez-vous du CCAS	20
Association "Défi de femmes" / L'encrier de Biot	22

CULTURE, ART, ARTISANAT

Cinéma à l'EAC / Résultats du 26 ^{ème} concours régional de piano de Mouans Sartoux / Décorations de Noël	23
Sculpture : stage de patine / L'Arlequino / Musée F.Léger	24
Bibliothèques	26

DOSSIER DU MOIS

Biot et les Templiers 2010	27
----------------------------	----

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

Four communal / DVD "Biot et les Templiers" / Guide 2010 du terroir et des arts du feu	36
Gilbert Portanier ou l'aventure d'un grand peintre / Recueil d'aquarelles "Biot, carnet de voyage"	37

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

GUPII vous guide pour vos démarches	38
Animation du temps périscolaire	39
Bourse aux vêtements / Vide greniers	40

VIE DE QUARTIERS

Journées "portes ouvertes" aux Colibris	40
---	----

BIOT - SOPHIA ANTIPOLIS

Starteo : une initiative de la CASA pour dynamiser le développement économique local	41
---	----

SPORTS

37 ^{ème} Tour méditerranéen cycliste	42
Le Vélo Sprint Biotois / Association Vis ta Mine	43
Moto Club Team G force	44
Le Bac Rando / L'Union Sportive Sophia basket	45
Première compétition d'aérobic de la saison et stages de vacances de Pâques	46
Dojo Biotois / Préparez votre corps pour cet été !	47
Boule Amicale Biotoise	48

NOUVEAU A BIOT

	49
--	----

ÉTAT-CIVIL

	50
--	----

INFOS PRATIQUES

	48
--	----

AGENDA, BLOC NOTES

	50
--	----

VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2009

• DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – article L.2122-22 du CGCT.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, il est donné connaissance au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant, à savoir :

- Les marchés de travaux et de services,
- La délivrance des concessions dans les cimetières,
- L'acquisition par voie de préemption d'un bien bâti sis 10 rue de la Caroute – parcelle BK 91, propriété de Monsieur Guili Francis et son épouse M^{me} Palazzolo Marie – pour un montant de 50 000 €.
- Les conventions de louage de choses :

- Conventions de mise à disposition des locaux communaux au bénéfice d'associations

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

• VIE ASSOCIATIVE

- Attribution des subventions 2010 aux associations.

Le conseil municipal :

- ADOPTE le montant des subventions aux associations pour l'année 2010
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante.

• RESSOURCES HUMAINES – Accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail commun à la Ville et au CCAS de Biot.

Vu la délibération du 3 décembre 2001 autorisant Monsieur le Maire à mettre au point le projet de protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les syndicats et à le signer, Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ
21 VOIX POUR

06 VOIX CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO, M. CAMATTE)
01 ABSTENTION (M^{me} CAMATTE)

- ADOPTE les termes de l'accord cadre conformément à l'annexe jointe,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail commun à la Ville et au CCAS de Biot.

- **Prestation en matière d'hygiène et sécurité – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2001 approuvant la mise en œuvre d'une mission d'assistance, de conseil et d'inspection par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (CDG06) relative à l'hygiène et sécurité du travail pour la Commune de Biot, Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- ADOPTE les termes de la convention conformément à l'annexe jointe.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, la convention relative à la mission en matière d'hygiène et sécurité.

- **Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet (évolution de service).**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009 créant cinq emplois non permanents sous la forme de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE),

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus.

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

- **Signature de la convention de mise à disposition d'un médecin pour assurer la mission de médecine professionnelle.**

Vu la délibération du 15 décembre 2004 autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de prestation de service de médecine professionnelle et préventive entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes et la Commune de Biot, pour une durée de trois années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2005,

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- ADOPTE les termes de la convention conformément à l'annexe jointe,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un médecin pour assurer la mission de médecine professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010.

• **PROJET MEDIATHEQUE – Convention de maîtrise d'ouvrage confiée, entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Commune de Biot.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ
22 VOIX POUR

06 VOIX CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO, M. CAMATTE)

- APPROUVE la construction et l'exploitation de la Médiathèque communautaire à Biot par la CASA comme étant d'intérêt communautaire,

- APPROUVE la maîtrise d'ouvrage par la CASA de l'ensemble de l'opération,

- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage confiée entre la Commune de Biot et la CASA, dont le projet est joint en annexe,

- AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec la CASA

• **TRAVAUX – Dotation cantonale 2009 – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE le programme de réfection de chaussée ci-dessus défini, pour un montant total de 170 293.50 € HT,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes, l'octroi d'une aide financière, la plus favorable possible, pour le projet ci-dessus.

• **RESEAUX – Avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz – Mise en conformité avec le décret n°2008-740 du 28 juillet 2008.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE la passation de l'avenant n° 1 au contrat de concession de distribution publique de gaz entre la commune et GrDF, tel que détaillé dans le projet d'avenant n° 1 joint à la présente,

- AUTORISE le Monsieur le Maire à signer cet avenant.

• **LOGISTIQUE – Logiciel Etat Civil – Signature d'une convention liée à un plan de service avec le SICTIAM.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE les termes de la convention annexée,

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le SICTIAM.

• **FONCIER – Résiliation du bail a construction entre parloniam et la commune de biot – passage de la bourgade.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2005, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2007, Vu le courrier adressé par PARLONIAM à Monsieur le Maire donnant accord exprès à la commune pour qu'elle mette fin au bail à construction. Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

22 VOIX POUR

06 VOIX CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO, M. CAMATTE)

- APPROUVE le principe de la résiliation du bail à construction,

- AUTORISE le Maire à signer ledit acte.

- **Aliénation des parcelles baties BK 424 / 425 et 23 / 21 Passage de la bourgade.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2009,

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

22 VOIX POUR

06 VOIX CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO, M. CAMATTE)

- APPROUVE le cahier des charges ci-joint,

- AUTORISE Monsieur le Maire à aliéner les parcelles BK 424-425 et 23.

• **FINANCES – Ouverture de crédits – Section Investissement – Budget de la Ville 2010.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

22 VOIX POUR

05 VOIX CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO)

01 ABSTENTION (M. CAMATTE)

- ACCEPTE le vote de l'ouverture de ces crédits d'investissements tels que proposés ci-dessus.

- **Ouverture de crédits – Section Investissement – Budget de l'Assainissement 2010.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

22 VOIX POUR

06 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO, M. CAMATTE)

- ACCEPTE le vote de l'ouverture de ces crédits d'investissements tels que proposés ci-dessus.

- **Ouverture de crédits – Section**

Investissement – Budget de l'Eau 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

22 VOIX POUR

06 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} WINDAL, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. RUDIO, M. CAMATTE)

- ACCEPTE le vote de l'ouverture de ces crédits d'investissements tels que proposés ci-dessus.

- **Evaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du Budget Ville vers le Budget Assainissement.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- ADOPTE le transfert des charges de personnel 2009 du service assainissement du budget ville vers le budget assainissement,

- DIT que la somme de 45 994,04 euros sera imputée à l'article 6215, « Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

- **Evaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du Budget Ville vers le Budget Eau.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- ADOPTE le transfert des charges de personnel 2009 du service eau du budget ville vers le budget eau,

- DIT que la somme de 10 759,62 euros sera imputée à l'article 6215, « Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

- **Dégrèvement redevance d'assainissement.**

Vu la délibération du 15 décembre 2004 fixant le taux de la redevance d'assainissement à 0,84 € par m³, Vu la délibération du 25 juin 2009 fixant le dégrèvement maximal par référence à un plafond de 2000 m³ d'eau non assainie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents.

- Budget Assainissement 2009 - DM N°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE la décision modificative du budget assainissement telle que définie ci-dessus.

- Taxe d'habitation - Institution d'un abattement à la base de 10% en faveur des foyers dont une personne handicapée ou invalide au moins est à charge.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE l'institution d'un abattement à la base de la taxe d'habitation de 10%, à partir du 1er janvier 2011, en faveur des foyers dont une personne au moins handicapée ou invalide est à charge.

- Modification du barème des prix de la taxe de séjour.

Vu la délibération du 15 février 1982 instituant la taxe de séjour sur la commune de Biot, Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- FIXE les nouveaux tarifs de la taxe de séjour selon le barème de prix proposé dans le tableau ci dessus.

- DÉCIDE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2010.

- VALIDE le calendrier de perception précisé ci-dessus.

- Budget assainissement - Extension du collecteur eaux usées dans divers quartiers de la commune - participation des particuliers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

• JEUNESSE - Accueil d'enfants de l'Institut médico-éducatif « Les Hirondelles » aux accueils de loisirs - Signature de la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le

RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'IME Les Hirondelles.

• LOGISTIQUE - Adhésion à la Fondation du Patrimoine et ouverture d'une souscription pour la réhabilitation de l'Église - Demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la Fondation du Patrimoine, pour soutenir l'action de cette Fondation, pour un montant de 250 €, - ACCEPTE la souscription à la Fondation du Patrimoine pour la restauration intérieure de l'église Sainte Marie Madeleine, - SOLLICITE une subvention dans le cadre de la campagne de mécénat populaire.

• SPORT - Convention tripartite avec le département et le collège de l'éganaude pour l'utilisation du gymnase de l'éganaude par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Conseil Général et le Collège de l'Éganaude.

• COMMANDE PUBLIQUE - Définition du dispositif des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008, relative à la modification de la délibération du 24 avril 2008 concernant les marchés à procédure adaptée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009 relative à la modification des seuils des marchés à procédure adaptée,

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- ADOPTE le dispositif relatif aux MAPA ci-dessus exposé, dont il est proposé la synthèse dans le

tableau joint en annexe,

- RAPPELLE que présent dispositif est une traduction locale du code des marchés publics auquel il se doit d'être conforme,

- DIT qu'il appartient à Monsieur le Maire de procéder à toute mise en conformité juridique du dispositif qui s'avèrerait nécessaire et ce, dans l'attente d'en rendre compte à la plus proche séance du Conseil Municipal,

- ANNULE et REMPLACE les précédentes délibérations relatives aux MAPA par le présent dispositif.

- Dématérialisation des marchés publics - Signature de la convention avec le Sictiam.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de souscription aux services de dématérialisation avec le SICTIAM, laquelle comportera l'indication du ou des dispositifs choisis,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les plans de services permettant la mise en œuvre de la dématérialisation des Marchés Publics, à savoir la plate-forme dématérialisée mais aussi le dispositif de signature électronique permettant de recevoir les offres des entreprises par voie dématérialisée,

- AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire le dispositif supplémentaire parmi les services mentionnés dans la convention qui, à la date de la présente décision, n'est pas considéré comme nécessaire, et ce, s'il juge au moment venu qu'il répond précisément aux besoins de la commune,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs à de nouveaux services mis à disposition par le SICTIAM dans le cadre de l'administration électronique, s'il juge au moment venu, que ceux-ci répondent aux attentes de la commune dans le cadre de sa politique de modernisation des services publics, et de la même façon il lui sera possible de mettre fin à l'un des dispositifs choisis.

• OPERATION FAÇADE - Extension du périmètre.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 20 février 1997 instaurant l'Opération façade et

définissant notamment le périmètre d'intervention,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 17 décembre 2003 modifiant les limites du secteur d'intervention et intégrant la totalité du centre historique. Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE le nouveau périmètre tel que présenté et matérialisé sur la carte en annexe.

• DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Mission d'archivage - Convention de prestation de service avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2007, relative à la convention de prestation d'archivage avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE à nouveau le principe de la présente convention,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention pour la mise en œuvre des prestations d'archivage à hauteur des crédits inscrits au Budget,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avenant nécessaire au bon déroulement de la prestation, - SOLLICITE toute subvention possible pouvant concourir au financement de la mission d'archivage mais également au financement de toute opération de restauration des registres à laquelle il conviendrait de procéder.

- Dépôt d'archives communales aux archives départementales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- DÉCIDE de confier aux Archives Départementales les Archives communales antérieures à 1945.

• PATRIMOINE - Développement des activités autour du four à pain communal - Demande de subventions pour l'année 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008 portant sur le développement

du four communal, Par délibération du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal a adopté un projet de développement du four à pain communal qui a été réalisé avec succès en 2009. Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE le projet, - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, les plus favorables possible, susceptibles d'être attribuées pour ce type d'action.

32- PETITE ENFANCE - Renouvellement de la convention passée avec la halte garderie parentale de la « halte verte ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la « Halte-Verte » jointe en annexe.

- Convention d'objectifs et de financement avec la Sncf.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe.

• ASSAINISSEMENT - Extension du réseau d'assainissement - Boulevard de la Source - Servitude d'entretien dans le domaine privé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE le projet de servitude, - AUTORISE le Maire à signer les actes hypothécaires relatifs à ces servitudes ainsi que les pièces afférentes.

- Participation au raccordement à l'égout (PRE) - Actualisation du montant.

Par délibération en date du 19 mai 1978, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer la participation

au raccordement à l'égout (PRE). Par délibération en date du 29 janvier 2009, le Conseil Municipal a réaffirmé la nécessité d'actualiser annuellement le montant de la PRE compte tenu de l'augmentation du coût des travaux à la charge de la collectivité, suivant l'indice TP 10a (canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux).

Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- FIXE à 24,54 € / m² de SHON, le montant de la participation au raccordement à l'égout, applicable au 1er janvier 2010.

- Extension et renforcement des réseaux communaux et des réseaux divers dans les quartiers de la Vallée Verte et de Bois Fleuri Est - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec SOGREAH.

La délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2008 a approuvé cette augmentation du coût des travaux mais elle n'a pas présenté son incidence sur le marché de maîtrise d'œuvre. Il convient de délibérer pour approuver l'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre relatif à cette augmentation du coût des travaux (cf. II-1 ci après). Le CONSEIL MUNICIPAL, OUI le RAPporteur en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ.

- APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude SOGREAH pour l'extension et le renforcement des réseaux communaux et des réseaux divers dans le quartier de la Vallée Verte et Bois Fleuri et l'aménagement de la voirie pour la sécurisation des déplacements.

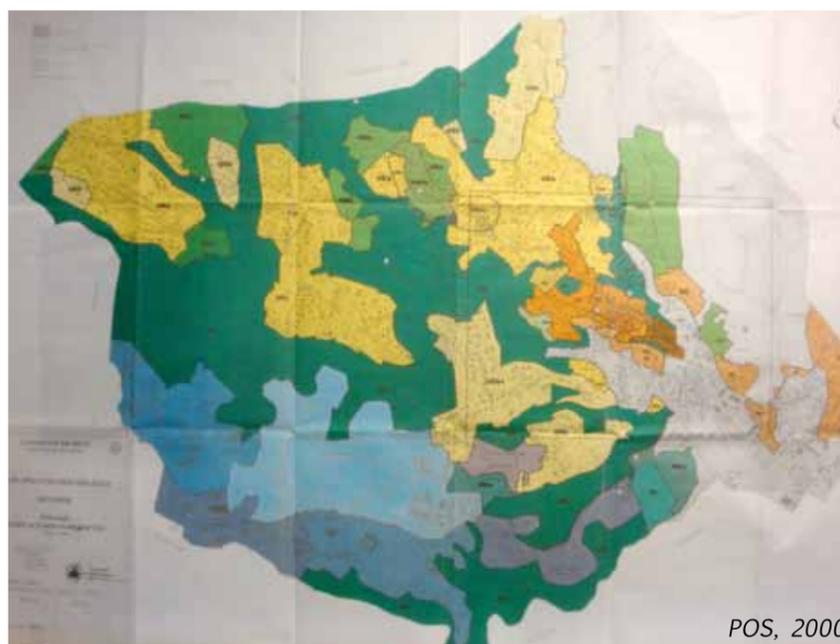
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.



PRÈS DE 100 ANS DE PLANIFICATION URBAINE DE 1919 À 2010



Plan d'Urbanisme Directeur, 1965



POS, 2000

• En 1919

Les premiers documents d'urbanisme Français ont été « Les Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extensions ».

• En 1967

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est créé à partir de la Loi d'orientation foncière, il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols et découpe le territoire en deux types de zones :

urbaines et naturelles.

Biot s'est dotée de son premier « Plan d'Urbanisme Directeur » en 1965. Ce document a connu plusieurs modifications, jusqu'à l'approbation en 28 juin 2000 d'un POS partiel couvrant le territoire communal, à l'exclusion de la zone concernée par le risque inondation.

• En 2000

Depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite

loi SRU (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000), le PLU est codifié dans le code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L.123 et suivants qui pourront être modifiés par la loi Grenelle II qui porte sur un engagement National pour l'environnement par l'amélioration de « La performance énergétique des bâtiments » et de modification du code de l'urbanisme.

• Biot et son PLU en 2010

Par délibération en date du 19 février 2002, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et défini les objectifs fondamentaux poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

Par délibération en date du 27 juin 2007, le Conseil Municipal arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme et prévoyait l'organisation de l'enquête publique.

Par arrêté en date du 19 décembre 2007, portant retrait de l'arrêté du 29 octobre 2007, l'enquête publique relative à l'élaboration du PLU était rapportée, considérant notamment les modifications à apporter au document initial afin de prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêts, valant servitude d'utilité publique.

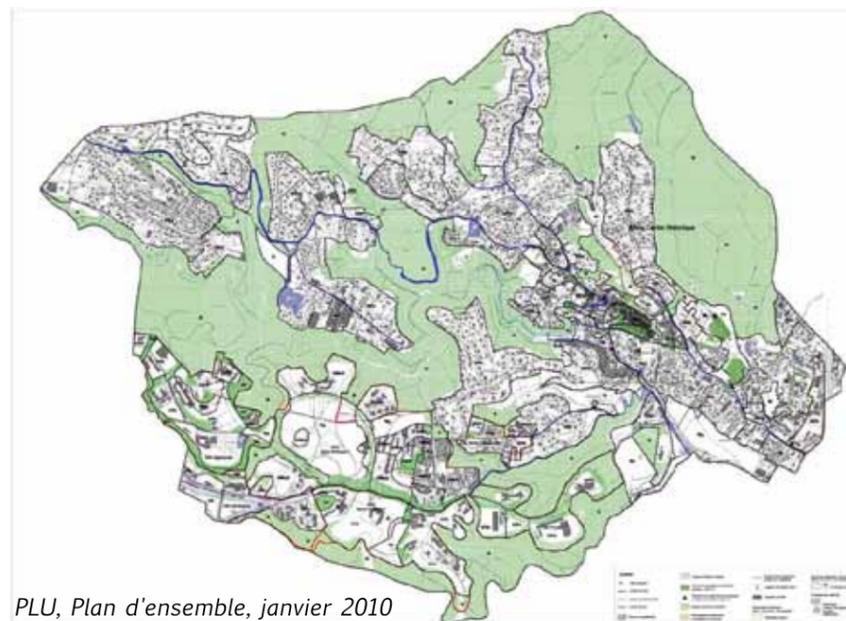
Aussi, les études ont été relancées mi-2008 pour mettre en cohérence les deux documents. En outre, le PLU devait être rendu compatible avec les dispositions prévues par Schéma de Cohérence Territoriale approuvé ainsi que le Plan de Déplacements Urbains approuvé. C'est pourquoi, le projet d'aménagement et de développement durable a été modifié, dans le respect des objectifs fixés par délibération en 2002, et a fait l'objet d'un nouveau débat en Conseil Municipal le 16 avril 2009. Par délibération en date du 25 juin 2009, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Il a été transmis le 6 juillet 2009 aux Personnes

Publiques Associées, lesquelles avaient 3 mois pour formuler un avis. Le projet a recueilli un avis favorable sous réserve de l'État, ainsi qu'un avis favorable de la CASA, du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture et de la ville d'Antibes.

L'enquête publique, arrêtée le 25 juin 2009, s'est déroulée du 20 octobre au 20 novembre 2009. Le public est venu nombreux étudier le dossier et plus de 130 observations ont été consignées dans le registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été rendus le 7 décembre 2009 et un avis motivé favorable a été émis, sans réserve aucune.

Après l'enquête publique, le PLU a été modifié, dans l'intérêt général et sans porter atteinte à l'écono-



PLU, Plan d'ensemble, janvier 2010

mie générale du projet. Le dossier tant attendu a été approuvé en séance du conseil municipal du 28 janvier 2010, au

terme d'une procédure qui aura duré au total 8 années dont 6 pratiquement improductives.

Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un document de planification urbaine qui couvre l'ensemble du territoire de la commune.

Ce document doit respecter les orientations d'aménagement du territoire élaborés dans :

- La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement), au niveau du département des Alpes-Maritimes.
- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), au niveau de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis mais également le PLH (Programme Local de l'Habitat) et le PDU (Plan de Déplacements Urbains).

Le document graphique

Il s'agit d'une carte divisant le territoire Communal en plusieurs zones (carte de zonage)

- Les zones urbaines dites zones U
- Les zones à urbaniser dites zones AU
- Les zones agricoles dites zones A
- Les zones naturelles dites zones N

Le règlement

Il décrit précisément les dispositions réglementaires applicables pour chaque zone définie dans le document graphique.

Il comprend 14 articles, les principaux sont :

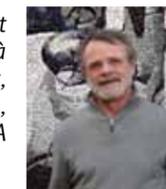
- Article 6 Implantations des constructions (voiries, emprises publiques)

- Article 7 Implantations des constructions (limites séparatives)
- Article 8 Implantations des constructions les unes par rapport aux autres
- Article 9 Emprise au sol
- Article 10 Hauteur maximum des constructions

Les annexes

Elles comprennent des indications pour informations telles que : servitudes d'utilité publiques, le plan de prévention des risques.

Philippe Prévost
Adjoint, délégué à
l'Urbanisme, l'Habitat,
aux Risques Naturels,
et à la CASA



Fleur Voute,
Responsable de service



Carine Fusaro,
Instructrice



Sébastien Lagazzi,
Instructeur



Christine Lozouet,
Assistante administrative



Elisabeth Vallejo,
Assistante administrative

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR BIOT !

Après un an d'études menées par la Ville de Biot pour définir les besoins structurants de la commune, 7 grands projets ont été déterminés et 4 d'entre eux ont démarré en 2010.

• Création de la mairie annexe et des locaux de la police municipale à Saint-Philippe

Les travaux d'agencement de la mairie annexe située dans l'Espace Saint-Philippe ont débuté depuis le 4 janvier 2010 pour permettre à ce quartier en plein essor, de bénéficier des services de proximité et de sécurité publique. Six entreprises supervisées par une équipe de trois architectes sont

En effet, comme annoncé lors des réunions publiques d'octobre 2009, plusieurs chantiers ont été lancés dès le début de cette année : l'agencement de la mairie annexe et des locaux de la police municipale à Saint-Philippe, la réhabilitation

ainsi déployées sur le site pour réaliser les travaux qui permettront à la structure d'accueillir plusieurs services municipaux.

La Mairie annexe accueillera notamment le Guichet Unique de Paiement Innovant (GUPII) et une antenne du service état-civil, ainsi qu'une salle de réunion.

La police municipale intégrera des locaux d'une superficie de 250 m²,

totale du presbytère, la création d'une aire de stationnement dans le quartier Saint Jean au pied du centre historique, ainsi que la désignation des candidats pour la construction du complexe sportif des Combes.

adaptés aux besoins spécifiques du service.

Le projet, représentant un budget global de 600 000€ TTC, s'inscrit dans une démarche de développement durable et intègre des aménagements et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



Mairie annexe au quartier St Philippe



Travaux du Presbytère, Centre historique

• Réhabilitation totale du presbytère

Le chantier de réhabilitation du presbytère, bâtiment datant de 1782 et classé monument historique, a été amorcé au mois de janvier. Celui-ci permettra la création d'un établissement public au rez-de-chaussée, bénéficiant de 2 salles polyvalentes et des bureaux et deux logements de type F3 aux niveaux supérieurs, destinés à la paroisse.

Sept entreprises ainsi qu'un architecte du Patrimoine assurent le

bon déroulement de ce chantier conséquent. En effet, la rénovation de cet établissement implique de lourds travaux, tels que le remplacement de la toiture, la démolition de l'escalier et des planchers et la réhabilitation totale de l'intérieur.

Un budget global de 620 000€ TTC a été alloué à ce projet qui s'achèvera en fin d'année.

La réhabilitation de cette structure répondra aux besoins et aux activités de la paroisse et s'inscrit dans une démarche de conservation et de mise en valeur de notre patrimoine.

• Agrandissement du parking Saint-Jean

Dans le cadre de l'aménagement de l'accès sud du centre historique et du développement de l'offre de stationnement aux abords, la Ville de Biot a fait réaliser la démolition du bâtiment « Norman Parker » situé à l'angle du carrefour des Quatre Chemins.

Ainsi, une aire de stationnement d'une capacité d'accueil de 15 places environ sera réalisée et livrée au premier trimestre 2010. Ce projet, complété d'un aménagement paysager conservant les oliviers déjà présents sur le site permettra ainsi la mise en valeur de l'entrée de ville. Un budget de 65 000€ a été alloué pour la réalisation de ces travaux.



Création de places de parking supplémentaires

• Complexe sportif des Combes : une réhabilitation qui met le sport à l'honneur

Le choix des candidats destinés à présenter le projet relatif à la construction d'un complexe sportif à la place du stade Pierre Bel est en cours.

Ainsi, au mois de mai, les candidats présenteront ce projet qui comportera la construction d'un stade synthétique, des terrains de tennis, des tribunes neuves, des locaux sanitaires ainsi que des vestiaires aux normes pouvant accueillir des équipes de catégorie 6, permettant des rencontres sportives de niveau départemental.

Une salle polyvalente d'une capacité d'accueil de 300 personnes viendra également compléter ces aménagements représentant un budget global de 4 500 000€ TTC.

Le début des travaux est prévu pour mai 2011, ceux-ci devraient être achevés en septembre 2012.

Ce projet permettra ainsi de bâtir des équipements répondant aux besoins spécifiques des sportifs tout en confortant les activités déjà présentes telles que le tennis, le football et les activités socio-culturelles.



Le stade Pierre Bel en l'état actuel



■ ESPACES VERTS

Le carrefour du Bois-Fleuri se refait une beauté

Le carrefour du Bois-Fleuri, qui marque symboliquement l'entrée de ville côté Valbonne, a fait l'objet d'une réhabilitation paysagère.

Pour ce faire, la Ville de Biot a

fait appel aux élèves de BTS du Centre de Formation des Apprentis du lycée horticole d'Antibes pour mettre en lumière cette entrée d'agglomération et réaliser un

plan d'aménagement paysager du carrefour sur le thème des jardins secs.

Par ailleurs, l'association d'insertion **C'Mieux** conventionnée par la municipalité, s'est attachée à rendre esthétique ce giratoire atypique en effectuant deux types de jardins, destinés à matérialiser les deux sens de circulation.

Un jardin naturel, de type méditerranéen a été planté. Lavandes, lantanas, senecio serpens et autres plantes endémiques se succèdent pour former une rivière aride ruisselant d'un muret de pierres sèches, construit lui aussi dans le cadre de cet aménagement.

De l'autre côté du carrefour, un jardin dit « agricole » a été conçu pour rappeler le caractère rural de la commune, de ses cultures en restanques et ses champs cultivés.

Au-delà d'une volonté d'esthétisme, ce projet s'intègre dans une démarche de développement durable. Le thème du jardin sec permet effectivement d'utiliser des plantes méditerranéennes, qui nécessitent peu d'arrosage, peu d'engrais et qui ne dénaturent pas le paysage existant. Un système de paillage constitué de fibres de peuplier couvrira le sol de ces deux jardins et agira tel une couverture de protection thermique permettant de préserver le sol du gel ou de la sécheresse.

L'entrée du quartier du Bois-Fleuri honore à nouveau son nom, évoquant la nature et l'esthétisme.

*Thierry Borghi,
Conseiller Municipal
délégué à
l'entretien,
à la mise en valeur
du paysage urbain
et aux espaces
verts*



Les membres de l'association C'Mieux en action

■ TRAVAUX

La commune réalise actuellement 2 trottoirs

• Trottoir avenue du Jeu de la Baume - 2^{ème} tranche

L'aménagement se situe sur l'avenue du Jeu de la Baume, sur le tronçon de 170 ml situé au nord du parking de la Baume.

Les travaux de cette deuxième tranche consistent à :

- aménager un trottoir de 1,40 m de large sur bordures T2 implanté à 5,50 m de la rive opposée, sur une longueur de 90 ml environ, puis de prolonger le cheminement sous la forme d'une rampe accessible aux handicapés d'une longueur d'environ 40 m, de façon à atteindre le niveau du parking de la Baume,

- créer des exutoires pluviaux le long du trottoir,

- re profiler et refaire le revêtement de la chaussée le long du trottoir projeté.

Le re-profilage de la chaussée vise à permettre le ruissellement des eaux pluviales vers la rive opposée à celle du trottoir pour éviter que les piétons soient éclaboussés par le passage des véhicules par temps pluvieux.

Réhabilitation des aires de jeux de la commune

Sur la base du rapport de l'étude effectuée en juin 2009 par le bureau de contrôle SAGA LAB concernant la conformité des aires de jeux publiques, la Ville de Biot a lancé un appel d'offres pour la réhabilitation de ces espaces.

Ainsi, depuis le mois de janvier, la société Ludo Parc a engagé les travaux de maintenance et de mise en conformité des parcs de jeux des écoles du Moulin Neuf, Saint Roch et Eugène Olivari, du site de l'Orange Bleue et de la placette de la vieille école (derrière l'église).

Sur l'ensemble de ces sites, les sols souples ont été repris ou

Les travaux qui ont commencé un peu tardivement du fait des intempéries, devraient être terminés fin avril 2010.

Ils s'élèvent à 195 145 € TTC et devraient bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

• Trottoir chemin du Val de Pome - 1^{ère} tranche

Le chemin du Val de Pome est un chemin communal d'environ 700 ml reliant la RD 4 au chemin communal des Cabots. Il dessert notamment le musée national Fernand Léger et constitue une voie de transit importante entre Villeneuve-Loubet et Sophia Antipolis.

Si le tronçon RD 4/musée F. Léger (soit 460 ml environ) est correctement aménagé et dispose d'un trottoir, le tronçon sommital restant présente une chaussée dégradée dans le sens Biot - Villeneuve Loubet et ne dispose pas de trottoir.

La commune y aménage un trottoir de 1,50 m de large sur environ 150 ml sur le tronçon situé entre le musée F. Léger et l'intersection

avec le chemin des Prés, dans le sens Biot/Villeneuve-Loubet. La réalisation du trottoir sera accompagnée d'une réfection de la chaussée. Un ralentisseur existant sera également refait et mis aux normes à cette occasion. Un aménagement paysager de l'îlot central, autour des oliviers existants, complétera l'ensemble.

Les travaux ont débuté le 8 février dernier et devraient être terminés vers la fin mars.

Les travaux s'élèvent à 136 648 € TTC et bénéficient d'une subvention de 44 192 € du Conseil Général.

Une 2^{ème} tranche de travaux sera mise à l'étude entre le chemin des Prés et le chemin des Cabots.

échangés, les jeux ont été entretenus et l'un des jeux de l'école maternelle du Moulin Neuf a été intégralement remplacé par une structure neuve.

A la rentrée des vacances d'hiver, les enfants ont donc pu retourner jouer sur leurs jeux fétiches, dans des conditions optimales.

*Guillaume Fortuné,
Adjoint délégué
aux travaux, à la
circulation et au
stationnement*



■ UNE PREMIÈRE ÉTAPE FRANCHIE POUR LE SITE NATUREL NATURA 2000 DU « DÔME DE BIOT » !



Le Dôme de Biot, un site exceptionnel

Le comité de pilotage de ce site naturel exceptionnel, appartenant au réseau écologique européen « Natura 2000 », a récemment validé le premier volet de son plan de gestion visant le maintien de ses habitats et espèces les plus remarquables dans un état de conservation favorable.

La deuxième réunion du comité de pilotage du site naturel Natura 2000 du « Dôme de Biot » s'est tenue à Biot. La Commission Européenne a désigné (le 14 décembre dernier) ce site d'une superficie de 170 hectares, comme un site

d'importance communautaire (SIC), au titre de la directive « Habitats ». Lieu de refuge pour de nombreuses espèces remarquables telles que les chauves-souris ou les insectes, il abrite également 8 habitats d'intérêt communautaire dont le célèbre Isoetion, un milieu humide rare qui se développe sur un substrat volcanique temporairement inondé. Premier organe de concertation dans la démarche Natura 2000, cette réunion du comité de pilotage a permis aux représentants des institutions, aux experts scientifiques et aux acteurs locaux présents,

dont le principal propriétaire foncier, de débattre et de s'accorder sur la stratégie de conservation à adopter. Bien que la plupart des habitats et espèces se trouvent actuellement dans un bon état de conservation, ils demeurent menacés d'embroussaillage si aucune gestion du site n'est mise en œuvre. À cela s'ajoute une pression urbaine forte qui pèse sur la préservation de ces richesses.

Le comité de pilotage a entériné l'avis des membres du Comité Scientifique du Patrimoine Naturel Régional (CSRPN) en validant les inventaires biologiques et socio-économiques conduits par l'opérateur du site, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Cette validation constitue une étape importante car elle permet l'avancement de la démarche Natura 2000 sur ce site. Au programme pour 2010 ? La définition de mesures de gestion concrètes pour préserver les habitats et espèces exceptionnels dans un état de conservation favorable ainsi que les moyens de leur mise en œuvre.

■ UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ POUR BIOT

Le Conseil Municipal du 28 janvier 2010 a voté le texte du nouveau règlement communal de publicité, en remplacement de celui en vigueur depuis 1984 ! Ce projet a auparavant été adopté en préfecture à l'unanimité par la Commission des Sites le 16 décembre 2009.

Ce règlement répond à la fois aux exigences d'un fort développement démographique, économique et touristique, et au strict respect d'un environnement privilégié.

Quels sont les avantages de ce nouveau règlement pour les Biotois ?

- Mettre fin à l'anarchie grandissante des préenseignes, notamment dans les zones naturelles.

- Harmoniser le format des enseignes et préenseignes.

- Améliorer le repérage et l'identification des commerces et entreprises.

- Encadrer le prochain renouvellement des abribus, de la signalétique et du mobilier urbain publicitaire, grâce auquel l'information municipale (tourisme, culture, événements, services, etc...) sera développée. Sa mise en application se fera progressivement en concertation

avec les entreprises, les commerçants et les artisans concernés. Ceux-ci peuvent dès maintenant s'informer auprès du nouveau service créé à cet effet, dans le cadre de l'Urbanisme, l'Environnement et le Développement durable (tél : 04 93 65 78 89). Le nouveau règlement est également disponible sur www.biot.fr.

Michel Savy,
Conseiller municipal,
délégué au
développement
économique, au
tourisme et à l'emploi



■ L'ADSL SUR LE TERRITOIRE DE BIOT : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR L'INTERNET HAUT DÉBIT



L'affaiblissement théorique est donc un calcul qui prend en compte la longueur de votre ligne et la section de la (ou des) paire(s) de cuivre la constituant, en partant du principe que votre ligne téléphonique n'a aucun défaut.

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) définit actuellement un cadre réglementaire pour améliorer le débit des lignes. Cette solution pourrait s'appliquer sur les habitations éloignées des répartiteurs, notamment au quartier Saint Julien et chemin de Roquefort. De cette manière, les abonnés ADSL verraient la distance entre leur domicile et le central réduite et donc en conséquence, les personnes pas ou peu couvertes par l'ADSL à l'origine deviendraient éligibles.

- **En attendant ...**

Pour tester votre ligne et connaître le répartiteur dont vous dépendez, faites le test d'éligibilité ADSL sur www.degrouptest.com

En savoir plus sur www.biot.fr

Sophie Deschaintres
Adjointe au Maire
déléguée aux
transports,
aux relations
institutionnelles,
à la modernisation des
services
et aux NTIC
sophie.deschaintres@biot.fr



La Ville de Biot a effectué une enquête dans le magazine Biot Infos de mai-juin 2009 et sur le site Internet (www.biot.fr) de mai à décembre 2009. Vous avez été près de 200 personnes à y répondre et nous vous en remercions.

- **Principaux résultats de l'enquête : une couverture satisfaisante mais pas totale pour l'ADSL haut débit**

Aujourd'hui à Biot, 98% des foyers ont un débit supérieur ou égal à 2 Mo, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale et départementale.

Néanmoins, les quartiers de Bois-Fleuri, Vallée Verte, Soulières et chemin de Saint Julien sont les zones identifiées comme ayant une couverture triplay (téléphone, télévision, Internet) moins bonne que dans le reste de la ville, avec des difficultés à accéder aux offres des opérateurs Internet, notamment lorsqu'il s'agit d'une offre triplay. Notre volonté est de permettre à tous les foyers Biotois, d'accéder au dégroupage et aux offres triplay des opérateurs dans les meilleurs délais.

- **Réponses techniques**

· **Sur le nombre d'opérateurs sur un territoire**

Le réseau ADSL sur le territoire de Biot est relayé par 3 répartiteurs (NRA : Nœud de Raccordement Abonné) : Biot, la Vallée Verte et les Templiers.

Pour les répartiteurs des Templiers et de Biot, 3 opérateurs alternatifs sont présents sur le NRA.

Seul le répartiteur de la Vallée Verte n'est pas dégroupé par au moins un opérateur alternatif. En effet, de manière générale, l'opérateur historique fournit aux opérateurs les lignes dégroupées, et héberge dans son répartiteur ou dans son environnement proche leurs équipements nécessaires au dégroupage. Pour la Vallée Verte, le dégroupage ne peut pas se faire car le local hébergeant le répartiteur est trop petit. Aujourd'hui, nous sommes en discussion avec l'opérateur historique afin de définir un cadre réglementaire permettant de trouver une solution afin d'accueillir les équipements d'opérateurs alternatifs, mais aussi d'équipements supplémentaires permettant d'accéder à la TV par l'ADSL.

· **Sur la vitesse du débit**

De nombreuses personnes du chemin de Saint Julien ont déploré la lenteur du débit.

Les connexions haut débit utilisent la technologie ADSL et les possibilités offertes en termes de débits et de services sont principalement dépendantes de la longueur de votre ligne téléphonique. Ces lignes sont constituées d'une paire de fils de cuivre, qui partent du répartiteur (NRA) de l'opérateur historique dont vous dépendez, jusqu'à votre habitation.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE A BIOT : UN BILAN POSITIF



Un an et demi après son élection, la nouvelle municipalité peut prétendre présenter un bilan positif de son action en matière de sécurité générale.

En effet, malgré la transition relative à la mise en place des nouveaux élus, on peut dire que de façon générale, les objectifs ont été remplis.

Les résultats démontrent que la politique de sécurité mise en œuvre notamment avec le lancement du processus de renforcement de la Police Municipale, est globalement satisfaisante.

Ces bons résultats sont évidemment liés à la mobilisation des policiers mais également au travail coordonné avec la Gendarmerie Nationale.

• Les résultats en matière de sécurité publique

Prendre part à la lutte contre la délinquance et les incivilités dans le cadre du partenariat avec la gendarmerie nationale constitue une mission essentielle.

- La délinquance de voie publique

Le service de police municipale a recensé 207 événements liés à la délinquance de voie publique. Ce résultat concerne les actes de délinquance de proximité perceptibles par les concitoyens. Il s'agit principalement des vols, cambriolages, dégradations de véhicules, de biens publics, de « tags » et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Il faut féliciter les policiers mu-

nicipaux qui ont fait preuve de professionnalisme en interpellant 5 auteurs de vols en flagrance. La brigade de nuit a mis en fuite 2 individus, solutionnant ainsi en partie le problème des dégradations et vols perpétrés sur les parkings des Bâchettes.

Toujours en matière délictuelle, deux individus en possession de produits stupéfiants ont été remis à la gendarmerie par les agents de la brigade de nuit.

L'étroite collaboration entre la police municipale et la gendarmerie nationale permet d'afficher désormais de bons résultats communs, puisque l'on compte **11 % d'actes de délinquance de voie publique en moins par rapport à l'année 2008.**

- L'ordre public

Les policiers municipaux se sont déplacés **107 fois pour des problèmes liés à l'ordre général.** Leurs interventions ont permis de ramener le calme sur 11 altercations et 2 rixes. Ils ont mis à la disposition des gendarmes 3 malades mentaux pour hospitalisation à la demande d'un tiers. Par ailleurs, fréquemment saisie par des particuliers lors de divagations d'animaux et leur agressivité, la police municipale est intervenue 80 fois pour des divagations de chiens, des dégradations perpétrées par des sangliers, et 4 fois sur des chiens agressifs.

• Les autres résultats

- La police administrative

Les tâches administratives du bureau de police sont : l'accueil des personnes, la réception d'appels téléphoniques, le traitement du courrier, le suivi du budget du service, la gestion de la régie des recettes de l'État relatives aux amendes forfaitaires nécessitant un suivi des impayés (soit 1/3 du nombre total des amendes).

Le bureau instruit également les

attestations d'accueil pour les étrangers, au nombre de 42 en 2009.

94 macarons ont été délivrés aux riverains du Centre Historique pour leur permettre l'accès à la zone piétonne.

Sur 45 objets trouvés déposés, 38 ont été restitués à leur propriétaire, soit au poste, soit par l'intermédiaire des mairies et consulats concernés. Les 7 objets restant en souffrance vont être remis à l'administration des domaines dans les délais prévus par la loi.

La police municipale traite désormais des demandes de licences de débits de boissons permanents. 55 arrêtés ont été établis pour réglementer et autoriser les divers événements parmi lesquels 37 autorisations de buvettes pour les associations (manifestations et rencontres sportives) :

- 28 arrêtés pour permis de stationnement concernant les étalages de commerces et les terrasses des cafetiers et restaurateurs.

- 30 arrêtés municipaux ont été pris pour réglementer la circulation et le stationnement lors des manifestations culturelles, sportives et autres.

2 arrêtés ont été pris pour mettre en demeure des propriétaires de chiens dangereux :

- Une évaluation comportementale d'un chien mordeur (il s'agit pour un vétérinaire d'évaluer l'animal dans son environnement).

- Une mise en demeure de prendre des mesures dans l'intérêt général compte tenu des modalités de garde de chiens.

En matière de chiens dangereux, il faut noter la mise en place du nouveau dispositif afin de s'adapter aux récentes dispositions de la loi du 20 juin 2008 qui renforce les pouvoirs du Maire dans ce domaine et prévoit désormais la délivrance d'un permis de détention aux propriétaires de chiens caté-

gorisés. Les 22 détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories enregistrés sur la commune de BIOT ont été contrôlés et mis en demeure de régulariser leur déclaration en mairie avant le 31 décembre 2009.

- Police de terrain

Le recrutement d'un agent stagiaire a renforcé les effectifs et permis de faciliter les interventions.

L'action de terrain affiche 810 interventions pour l'année 2009 qui se répartissent comme suit :

- Assistanes aux personnes en difficulté
- Accidents
- Nuisances de voisinage
- Protection de l'environnement
- Interventions sur les actes de délinquance
- Troubles à l'ordre public
- Etc...

En 2009, la police municipale a assuré 3 425 heures de travail effectif, alors qu'elle en avait 2 970 en 2008.

• La prévention

Côté prévention, la présence policière sur le terrain a été accentuée nuit et jour. Ainsi en plus des patrouilles diurnes, **226 nuits ont été assurées depuis le début de l'année**, permettant d'augmenter la sécurisation additionnelle de la Commune. Toutes ces patrouilles diurnes et nocturnes ont permis de :

- découvrir 11 véhicules volés abandonnés sur le territoire communal,
- enlever 5 véhicules épaves abandonnés,
- mettre en fourrière 6 véhicules en stationnement gênant.

• La répression

652 amendes forfaitaires ont été dressées :

- 600 amendes au stationnement,
- 52 amendes à la circulation.

11 PV ont été dressés et transmis au Tribunal de Police pour :

- des dépôts sauvages d'ordures,
- des émissions de bruit portant atteinte à la santé de l'homme,

- des occupations illicites du domaine public,
- un outrage à agent de la force publique,
- une cession d'un chien d'attaque.

De façon générale, en matière de sécurité, le bilan est positif. La prochaine mise en place du système de vidéo protection sur l'ensemble du territoire permettra de renforcer la sécurité de la Commune et constituera un outil supplémentaire au service de la police municipale pour lutter contre toute forme de délinquance.

Toutes nos félicitations aux policiers et aux agents administratifs pour l'excellent travail qu'ils effectuent avec compétence et dévouement.

Guy ANASTILE
Adjoint
délégué à la sécurité



L'équipe de la Police municipale



Voilà bientôt un an que le GUPIL a pris ses fonctions. La Ville de Biot a mis à la disposition des Biotois un nouvel outil : l'Espace Famille, destiné à faciliter leurs démarches administratives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Finis les déplacements en mairie, d'un simple clic chacun a la possibilité, sept jours sur sept et 24 heures sur 24 :

- d'accéder rapidement aux informations pratiques et de consulter l'ensemble des services proposés en matière d'enfance et de jeunesse,
 - de procéder aux pré inscriptions des différentes activités scolaires et périscolaires,
 - de signaler tout changement concernant la famille,
 - de consulter et de régler ses factures en ligne en toute sécurité.
- Le GUPIL peut se prévaloir d'un succès de 52% des familles utilisatrices des nouveaux modes de paiement, dont 35% pour le seul paiement en ligne.
- L'engagement dans la dématériali-

GUPIL

sation des factures concerne 49% des familles.

Depuis septembre 2009, les inscriptions aux activités de loisirs se font à 99% sur l'Espace Famille.

Cet Espace en ligne, figure du GUPIL, évoluera prochainement pour apporter certaines facilités supplémentaires : une facture plus lisible, une meilleure visualisation des prestations commandées, réalisées et en prévision.

En projet également, le développement d'un système d'alerte SMS pour faciliter l'échange d'informations entre le GUPIL et les familles.

Perspectives : les inscriptions à l'Espace des Arts et de la Culture pour la rentrée scolaire 2010 seront assurées par le GUPIL. Le GUPIL se chargera également de la facturation de ces nouvelles activités, de même que de la facturation des activités de la Petite Enfance.

Les directrices des centres multi accueil seront bien entendu à l'écoute des familles puisqu'elles resteront leur principal interlocuteur pour l'établissement du contrat et pour toute question concernant le fonctionnement des structures d'accueil.

Les facilités d'inscription et de paiement de l'Espace Famille devraient donc prochainement bénéficier à un grand nombre de nouvelles familles biotoises.

Le GUPIL invite toutes les familles à consulter régulièrement l'Espace Famille sur www.biot.fr. Chacun y trouvera toutes les informations attendues.

« Les Biotois se sentent concernés par l'avenir de la planète, comme en témoigne le succès de la facture en ligne et nous les remercions chaleureusement pour leur engagement. Nous encourageons vivement ceux qui ne l'auraient pas encore fait à s'inscrire dans cette démarche écologique ».

Sophie
DESCHARENTRES,
Adjointe déléguée
aux transports, à la
modernisation des
services publics, aux
NTIC



Nicole PETRELLI,
Adjointe déléguée aux
Finances et au CCAS.

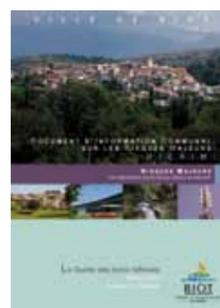


LE DICRIM : UN GUIDE PRÉVENTIF SUR LES RISQUES MAJEURS À LA DISPOSITION DES BIOTOIS

La Ville de Biot vient d'éditer pour la première fois un guide pratique et synthétique du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il a pour objectif de vous informer sur les risques d'origine naturels ou technologiques, recensés sur

la commune (inondation, feux de forêt, séisme, mouvement de terrain etc) et des mesures préventives à respecter. Des consignes de sécurités individuelles vous aideront à prévoir les gestes essentiels à suivre en cas de survenance d'un risque. Ce document, **à conserver précieusement**, est distribué

dans tous les foyers de la commune. Il est également disponible à l'accueil de la mairie et des services techniques.



PERMANENCE DU MAIRE

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, recevra les administrés **samedi 10 avril de 8h à 12h** en mairie, sans rendez-vous.

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉVENTION - Mardi 30 mars à 18h30 - Salle des Associations - AEDES ALBOPICTUS dit « Moustique tigre »

« La Mairie de Biot, en collaboration avec l'association Saint-Julien Roquefort et l'EID*, vous invite à la réunion publique d'information et de prévention sur l'Aedes Albopictus (dit « moustique tigre »), avec la participation d'un expert de l'EID, d'un parasitologue de l'Archet et d'une pharmacienne.



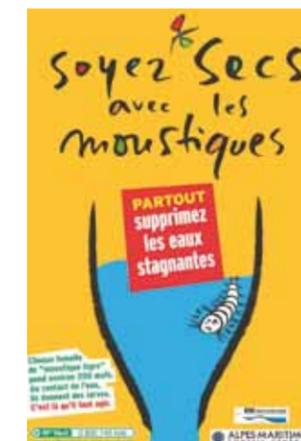
Saviez-vous par exemple que ce moustique nuisible dès le printemps, présent dans les Alpes-Maritimes depuis 2004, a un rayon d'action de 100 mètres seulement ? Qu'il aime l'eau stagnante ? Que 90% des gîtes de reproduction se situent chez des particuliers ?

Durant cette réunion, vous serez informés et sensibilisés sur les sources naturelles et artificielles de prolifération, et les gestes simples pour lutter contre les larves.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Le site internet d'information www.albopictus.eid-med.org
- Le numéro vert de l'EID : (appel gratuit depuis un poste fixe)

N°Vert 0 800 740 606



- Le site de la Ville de Biot : www.biot.fr dans l'onglet « Urbanisme, environnement », partie « Jardins et espaces verts »

* EID : Entente Interdépartementale pour la Démoustication. Organisme mandaté par le Conseil Général pour la lutte anti-larvaire de l'Aedes Albopictus.

ASSOCIATION « AIDE ET ACTION »

« L'association « Aide et Action », organisation d'aide au développement par l'Education, organise le samedi 20 mars 2010 en la Basilique de Valbonne, un concert donné par le chœur de

« Millevoix » (ensemble de 40 choristes). Les bénéfices seront entièrement reversés pour la reconstruction des écoles en Haïti. Venez nombreux. Parking assuré. Entrée 10 euros.

RENSEIGNEMENTS

Antenne sur Biot :
06 13 55 00 55
Antenne nationale :
06 85 53 95 46

ATELIER CUISINE DE LA CROIX ROUGE

Le Chef Michel Joffre, disciple d'Escoffier, a une nouvelle fois animé l'atelier de cuisine organisée par la Croix Rouge, dont le but est d'apprendre à valoriser des produits simples et peu onéreux, et retrouver le goût des repas festifs.

Le 12 février dernier, Jean-Pierre Dermit, maire de Biot, a pu apprécier en compagnie des participants le repas de ce chef averti.



La Ville de Biot et la Croix Rouge Française remercient très chaleureusement pour leur générosité les personnes qui se sont mobilisées pour venir en aide aux milliers d'Haïtiens victimes du tremblement de terre le 12 janvier dernier.

LES RENDEZ-VOUS DU CCAS :



Le CCAS organise et propose des rencontres entre seniors lors d'activités, d'animations au foyer, de sorties ou de voyages. Ces animations sont destinées à offrir un espace de rencontre entre seniors pour lier connaissance, voire nouer une amitié entre participants.

Un large programme d'activités est proposé, pour la participation du plus grand nombre.

CONTACT POUR INSCRIPTION, SUGGESTIONS :
CCAS Tél : 04 92 91 59 70 /
ccas@biot.fr :

Jeudi 4 mars :
Animation au foyer - jeux de société dès 14h avec collation & dégustation de bugnes offertes

Jeudi 11 mars :
Activité Sophrologie
Un cours d'initiation aux techniques de relaxation est proposé gracieusement à partir de 14h au 1^{er} étage (avec ascenseur) du CCAS, suivie de l'enregistrement des pré inscriptions. Chacun peut venir expérimenter ces exercices simples destinés à retrouver un bien-être par la détente mentale et physique en apprenant à gérer ses émotions et son stress.

Jeudi 18 mars :
Conférence : débat exceptionnel sur le cerveau
La Semaine du cerveau 2010 aura lieu sur la Côte d'Azur du lundi 15 au dimanche 21 mars 2010. Cet événement national et européen, porté par la Société des Neurosciences est décliné dans vingt grandes villes de France (www.semaineducerveau.fr). L'objectif de cet événement est de présenter au grand public les différentes recherches sur le cerveau. Sur la Côte d'Azur, de nombreux événements et rencontres avec des chercheurs sont organisés sous l'égide de la Délégation Régionale

du CNRS, de l'IPMC - Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire de Sophia Antipolis et de l'Université Nice Sophia Antipolis. La Ville de Biot est l'une des partenaires de cette Semaine du Cerveau 2010 et accueillera **le jeudi 18 mars à 18h dans la salle du Foyer du CCAS de Biot, le Dr Emmanuel DEVAL, Chargé de Recherche au CNRS** qui fera une intervention sur **les mécanismes de la douleur**. Son intervention sera précédée de la diffusion d'un film scientifique et permettra des échanges fructueux entre les biotois et ce chercheur sophilopolitain.

Entrée libre à tout public. Informations et programmes de tous les événements azuréens : www.semaineducerveau.fr - Côte d'Azur

Vendredi 19 mars :
Excursion sur Aups - Moissac Bellevue Salernes
Une journée de détente est proposée, débutant par la visite du village d'Aups, sa collégiale St Pancrace etc. Déjeuner dans une ferme auberge pour savourer de succulents produits du terroir. Prix du repas : 25€ par personne (apéritif, entrée, plat principal, plateau de fromage & salade, dessert, boissons comprises). L'après-midi, visite du village de Salernes doté d'un Musée de la Tomette. Forfait transport : 8,30€

Vendredi 16 avril :
Excursion varoise - le parc des tortues à Gonfaron
Cette agréable excursion permettra de découvrir un lieu naturel abritant de nombreuses espèces de tortues, dans un parc aménagé pour la promenade le long de passerelles et d'allées ombragées. Ce parc est présidé par une association de protection de cet animal étonnant. Déjeuner libre : possibilité de pique-niquer dans

le parc ou petite restauration sur place. Prix d'entrée : 7€/personne. Temps libre en après-midi pour découvrir ce pittoresque village de Gonfaron, flâner dans ses ruelles et déguster un café sur la place. Forfait transport : 8,30€

Vendredi 7 mai :
Excursion découverte du parc des bambous du Mandarin
La matinée sera consacrée à la visite de la bamboueraie de Montauroux d'une superficie d'environ un hectare et demi. Une visite commentée permettra de découvrir diverses variétés de bambous, un bassin complanté de lotus et au détour du chemin, une fougère arbustive, un poisson de bambou, des roseaux qui tintent lorsqu'on les frôle, des bouddhas souriants, des grenouilles en pierre de lave noire et une fontaine habitée de gros poissons rouges. Les allées ombragées de bambous invitent à la promenade. En fin de visite, un moment de détente sera proposé,

confortablement installé sous un tilleul, aux sons de la flûte de Pan. Prix d'entrée : 5€/personne. Restauration libre : soit restaurant de proximité, soit pique-nique. En après-midi, découverte du joli village de Mons : visite du musée de la maison monsoise qui a conservé tous les éléments traditionnels d'un logement d'autre fois : le potager, la vieille cheminée, les outils d'antan dans la cave, visite de l'église.

Prix : 1€/personne.
Forfait transport : 8,30€.

Du lundi 20 au dimanche 26 septembre 2010 :
Voyage en Italie du Sud
7 jours/6 nuits par vol direct Nice Rome
Programme exceptionnel pour ce voyage touristique et culturel en Italie du Sud : le 1^{er} jour, visite guidée de la Rome Antique, puis départ pour un merveilleux circuit pour découvrir tour à tour le site archéologique de Pompéi, le Vésuve, l'île de Capri et le village d'Ana

Capri, la côte Amalfitaine avec Positano, Amalfi... puis Naples, le site antique de Paestum Herculaneum, la Baie de Sorrente pour finir par la visite de la Rome baroque avec un circuit des places et fontaines, avant l'embarquement en direction de Nice.

Participation : 863 € par personne (base 30 participants) tout compris : acheminement aéroports, vols directs aller-retour, hébergement en pension complète (6 nuits), le guide accompagnateur toute la durée du séjour, les excursions mentionnées et guides locaux de sites, les assurances...

Le programme est disponible à l'accueil du CCAS. Les inscriptions sont enregistrées dès à présent avec le versement d'un acompte de 200€.

Afin de garantir ce tarif, il est nécessaire que **les réservations soient déposées avant le 19 avril 2010. Attention : le nombre de places est limité.**

Les activités du Club « Destination Retraite »



ATELIERS PAYANTS
• **Le lundi : 15h-16h15**
Espace des Arts et de la Culture
Séances de yoga

• **Le mardi : 15h-16h**
Espace des Arts et de la Culture
Cours de gymnastique douce
• **Le vendredi : 11h-12h**
Espace des Arts et de la Culture
Cours de gymnastique douce
Pour ces activités, la participation est calculée à partir des ressources, suivant un quotient familial.

ATELIERS GRATUITS
• **Le lundi : 14h-17h**
Salle foyer restaurant du CCAS
Rez de chaussée
Atelier couture
• **Le mardi : 10h-12h**
Salle bleue du CCAS 1^{er} étage
Atelier informatique
• **Le mardi : 14h-17h**
Salle bleue du CCAS 1^{er} étage
Atelier créatif
• **Le mercredi : 14h30-16h30**
Salle bleue du CCAS 1^{er} étage
Atelier écriture

Pour participer à ces ateliers, les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat du CCAS, aux horaires d'ouverture
Tél : 04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

PROJETS D'ACTIVITÉS :
• Cours d'Anglais avec participation
• Séances de Sophrologie avec participation
• Promenades d'agrément en demi journée
• Marches de loisirs avec participation
• Rencontre de généalogie : l'association de généalogie AGAM-06 dont le siège social se situe aux archives départementales, se propose de reprendre les rencontres sur Biot le jeudi après midi, en salle bleue du CCAS pour l'accès interne afin d'utiliser le site généabank permettant d'effectuer des recherches dans toute la France. Cette aide permettra la constitution d'arbres généalogiques et la recherche d'ancêtres.

Atelier généalogique

1^{ère} rencontre jeudi 12 avril à partir de 14 h, salle bleue, 1^{er} étage du CCAS (ascenseur). Entrée libre - enseignements et inscriptions auprès du CCAS.
L'association sera installée dans les locaux de la vieille poterie lors des Journées de la Fête des Templiers, les 27 et 28 Mars 2010.
· Activité de jeux vidéo en petit groupe.

Toute personne intéressée par ces projets est invitée à se signaler auprès du secrétariat du CCAS.

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION « DÉFI DE FEMMES »



L'association «Défi de femmes» a pour but d'offrir un espace d'accueil et de soutien aux femmes atteintes d'un cancer féminin.

Elle a pour mission d'accueillir, d'écouter et de restaurer son image grâce à des soins spécifiques individuels ou collectifs, afin de redonner confiance aux femmes. Des prestations diverses sont proposées afin d'améliorer la qualité de vie : esthéticienne, psycholo-

gue, réflexologue, diététicienne et sophrologue.

La permanence de cette association se tient au sein du CCAS (1^{er} étage avec ascenseur) les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 9h30 à 11h30.

RENSEIGNEMENTS :

CCAS
Tél : 04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

L'ENCRIER DE BIOT

A l'occasion du retour du printemps, l'atelier d'écriture senior «L'Encrier de Biot» propose un texte poétique, écrit par l'une des participantes :

Rose

*Rose ! De quel jardin viens-tu ? Ou bien de quelle roseraie ?
Tu as vu le jour avec toutes les autres et te voici blottie au milieu du bouquet. Tu dois te sentir serrée, oppressée... tu étais si bien sur le buisson, entourée de boutons.
Mais voilà... une main t'a cueillie pour en faire une botte. C'est l'automne et les pétales tombent.
Rassure-toi, je comprends ta blessure, tu feras partie d'un bouquet magnifique et toi seule embaumera l'air pur et ravira les cœurs. Et puis, il n'est pas plus beau que l'amour d'une rose...*

Huguette Fortuné

N.B. : L'atelier d'écriture proposé par les bibliothèques municipales et le CCAS de Biot est animé tous les mercredis après-midi de 14h30 à 16h par Corinne Josseaux-Batavoine en alternance au CCAS et à l'Arlequino.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Bibliothèque George Sand :
04 93 65 57 99 (Tél. /fax)
Bibliothèque Saint-Exupéry :
04 93 65 24 54 (Tél. /fax)
E-mail : bibliotheques@biot.fr



CULTURE, ART, ARTISANAT

CINÉMA À L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE



Vendredi 5 mars à 20h30 « Gainsbourg »

C'est l'histoire, drôle et fantastique, de Serge Gainsbourg et de sa fameuse gueule. Où un petit garçon juif fanfaronne dans un Paris occupé par les

Allemands ; où un jeune poète timide laisse sa peinture et sa chambre sous les toits pour éblouir les cabarets transformistes des swinging sixties. C'est une "vie héroïque" où les créatures de son esprit prennent corps à l'écran et sa verve se marie aux amours scandaleuses. De là est née une œuvre subversive, avec en vedette, un citoyen fidèle et insoumis qui fera vibrer la planète entière.



Vendredi 19 mars à 18h « La princesse et la grenouille »

Dans le quartier français de la Nouvelle-Orléans durant les années 1920

en pleine ère du Jazz, une femme de chambre afro-américaine de 19 ans au service de la riche famille des LaBouff appelée Tiana se révèle être une princesse devant embrasser une grenouille qui n'est autre que le prince Naveen transformé par le méchant maître vaudou le Docteur Facilier pour qu'il retrouve sa véritable apparence et qu'ils se marient et vivent heureux pour toujours...



Vendredi 19 mars à 20h30 « Où sont passés les Morgan ? »

Meryl et Paul Morgan semblent être un couple parfait qui réussit sa

vie dans le beau Manhattan. Seule ombre au tableau, leur mariage se dissout irrémédiablement. Cependant, l'agitation de leur vie new-yorkaise n'est rien en comparaison de ce qu'il va leur arriver. Un soir, ils sont les témoins d'un meurtre et de ce fait, la cible d'un tueur à gage. Très vite placés sous la protection du FBI, les Morgan sont contraints de quitter New York et d'aller s'exiler dans un centre de protection en plein cœur du Wyoming. Afin que rien ne leur arrive, ils se retrouvent sous surveillance, 24 heures sur 24... Pourtant ce sera peut-être pour eux l'occasion de raviver la passion.

EAC – RÉSULTATS DU 26^{ÈME} CONCOURS RÉGIONAL DE PIANO DE MOUANS-SARTOUX

« Petits pianistes deviendront grands »



L'École de Musique de Biot, dirigée par Liliane VALSECCHI, présentait samedi 30 et dimanche 31 janvier 2010 certains de ses espoirs au 26^{ème} Concours Régional de Mouans-Sartoux dans cette belle discipline qu'est le piano.

Plus de 300 participants de la région se sont retrouvés au Château de Mouans-Sartoux pour

en découdre avec des partitions « classique » ou « jazz ».

Les élèves de Biot se sont distingués dans différentes catégories :

- **Initiation III, « Classique »**, Fantine PAPEGAY-VALLET avec 15,5/20 et une médaille d'Or
- **Préparatoire II, « Classique »**, Jérémy GABET avec 16/20 et la Coupe
- **Elémentaire, « Classique »**, Emma BORGOGNO avec 15,5/20 et une médaille d'Or, et Anita PAPARELLI avec 16/20 et la Coupe
- **Super Moyen, « Classique »**, Mélanie LOISEL avec 15,5/20 et une médaille d'Or.

Jean-Pierre DERMIT, Maire de Biot, Eric OPERTO, Adjoint à la Culture, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal adressent leurs sincères félicitations aux élèves et à leurs professeurs Nathalie SMIL et Olivier AUGÉ-LARIBÉ pour ces brillants résultats.



Vendredi 2 avril à 20h30 « Protéger et servir »

Deux flics amis amis
Kim Houang et Michel Boudriau sont deux flics "à la vie à la

mort" depuis qu'ils se sont croisés à l'orphelinat. Ce ne sont pas les meilleurs flics de France, ni de la Région Parisienne, ni de leur commissariat... et pourtant ce sont eux qui sont chargés de nous défendre.

DÉCORATIONS DE NÔEL

Une erreur s'est glissée dans le précédent Biot Infos sur l'orthographe et l'adresse du vainqueur. Le 1^{er} prix public a été attribué à Ingrid Freifrau Von Reitzenstein pour les fenêtres décorées au 15, place des Arcades.

SCULPTURE : STAGE DE PATINE DU 5 AU 9 AVRIL 2010



“ L'atelier de sculpture de la Poterie Provençale, animé par Dominique Etevenon, ouvre ses portes pendant les vacances d'Avril, du 5 au 9 avril, pour initier à la patine, tous ceux qui souhaitent donner aux objets décoratifs ou aux sculptures en terre cuite un aspect bois, cuir, marbre, bronze etc. L'expérience est passionnante et enrichissante.

Stages de patine :
Du 05 au 09 avril 2010 de 9h30 à 12h30 ou/et de 14h à 17h
Cires, pigments naturels et accessoires compris.

Dominique ETEVENON
Tél. : 06.10.30.49.05
Atelier de sculpture à la Poterie Provençale - 1689 route de la Mer - 06410 BIOT
Retrouvez toutes les activités sur le site : lekiosquedesarts.com ”

L'ARLEQUINO

“ L'Atelier d'Artistes « L'Arlequino », à Biot, présente le dernier livre de Corinne Josseaux Battavoine le samedi 20 mars 2010 :

• **Les Templiers, ou le secret d'Amaury**, Rond Blanc Editions (Pour enfants à partir de 9 ans) Illustré par Valerio Paltenghi, préfacé par Edmond Rossi.

Cette présentation se déroulera à l'Atelier avec la participation exceptionnelle de Monsieur Edmond Rossi, historien médiéviste.

Le public est convié à un apéritif à partir de 12h à l'Atelier de Biot, rue Saint Sébastien. En cas d'indisponibilité, une deuxième dédicace sera proposée le même

jour à 16h30 suivie d'un goûter. Chacun est invité à venir découvrir l'histoire de ce jeune garçon vivant à l'époque des Templiers... Les dessins originaux seront exposés à l'Arlequino toute la journée.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
06 64 76 85 71 ”

ÉVÉNEMENTS AU MUSÉE NATIONAL FERNAND LEGER

Conférences initiation à l'art

LA FIGURATION DE L'APRÈS-GUERRE

Judi 4 mars 2010 19h - Maurice Fréchuret

A contre-courant de l'abstraction prédominante, de nombreux artistes opèrent un retour à un langage figuratif. Cette résurgence, perceptible chez des figures singulières de l'art moderne comme Bacon, Freud, Giacometti ou Hélicon, s'allie à une attention particulière à la figure humaine dans une dimension à la fois corporelle et symbolique.

POP ART ET ART CINÉTIQUE

Judi 1er avril 2010 19h - Ariane Coulondre

Dans la lignée de précurseurs comme Duchamp ou Calder, l'œuvre d'art s'enrichit d'une dimension nouvelle, le temps et sa conséquence, le mouvement. Mouvement virtuel pour les artistes de l'Op art qui jouent de la faillibilité de l'œil à travers des illusions optiques. Mouvement réel dans l'art cinétique qui dépasse les limites de la forme statique en rendant l'œuvre évolutive ou transformable.

POP ART

Judi 29 avril 2010 19h - Ariane Coulondre

Né d'abord en Angleterre, le Pop Art se déploie véritablement dans l'Amérique des années soixante. Caractérisé par la référence à la société de consommation et aux médias de masse, les œuvres Pop dressent un constat froid de la multiplication des objets produits en série et de l'omniprésence de l'information.

Un dimanche au Musée

CONFÉRENCE LÉGER. LE MONDE DES OBJETS, 1923-1930

Dimanche 7 mars à 11h

Où la Joconde se met soudain à flotter, entre un trousseau de clés et une boîte de sardines.

CINÉMA ET ÉCLAIRAGE : UNE SÉLECTION DE FILMS

Dimanche 7 mars à 15h

En écho à l'intervention de Michel Verjux, cette sélection propose des films qui utilisent les supports, matériels ou humains, comme surfaces d'éclairage pour les transformer, leurs donner une existence autre, faire vivre au spectateur une expérience du regard.

Présentation de films réalisés à partir d'un écran d'épingles, une invention d'Alexandre Alexeïeff et de Claire Parker datant de 1933. Le fait d'enfoncer les épingles plus ou moins profondément crée une surface en relief qui renvoie plus ou moins la lumière.

Présentation de films de Paul Sharits (USA/1965-68) et de Man Ray

CONFÉRENCE LÉGER. LOISIRS ET TRADITION, 1930-1950

Dimanche 4 avril à 11h

Où le peintre des congés payés se fait le chantre d'une moderne Arcadie.

CINÉMA ET ÉCLAIRAGE : ALEKAN, LA LUMIÈRE

Dimanche 4 avril à 15h

Michel Dumoulin / 1985 / documentaire / 67 mn

« Pour ce documentaire, Henri Alekan met en œuvre sa science de la lumière au cinéma dans les conditions de tournage d'un film réduit, ici, à sa plus simple expression. La spécificité de son travail réside dans la manipulation de flots de lumière en grandeur vraie, contrairement au peintre qui la miniaturise et la figure par un tracé sur la toile. Il s'agit de recréer l'imaginaire d'un personnage dans un décor irréaliste. »

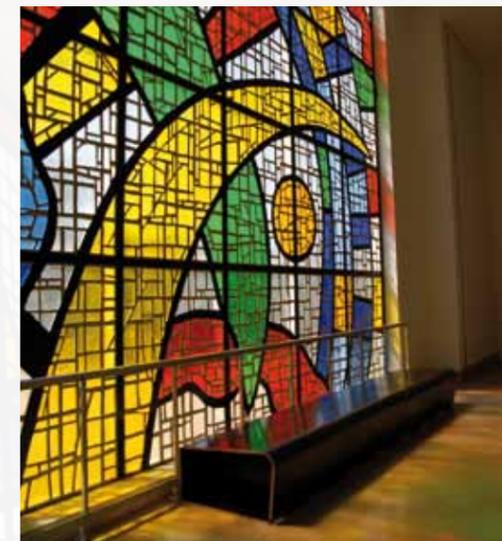
Ateliers de sensibilisation à l'art moderne

Enfants 4-12 ans, ouvert aux parents

Tous les mercredis (pendant les périodes scolaires) : 14-16h

Possibilité d'ateliers pendant les vacances de Pâques, se renseigner au musée

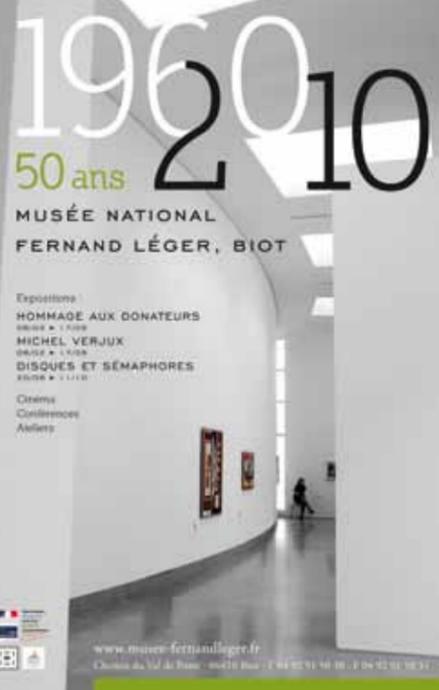
NB : les visites sont assurées en français, en anglais et en allemand



Visite d'André Malraux, accompagné de Nadia Léger et Georges Bauquier au musée Fernand Léger, le 4 février 1969, © Jacques Mer



Michel Verjux, Poursuite à la façade © Michel Verjux © Claude Germain, 2010



BIBLIOTHÈQUES

La poésie au Moyen Age

À l'occasion du Printemps des Poètes 2010 sur le thème « **Couleur Femme** », et en amont de la manifestation des Templiers, l'équipe des Bibliothèques Municipales invite le public à découvrir l'époque médiévale au travers de la poésie et des arts.

PROGRAMME :

- « **Balade au Temps du Moyen Age** » : cette bibliographie thématique d'ouvrages est consultable à l'accueil des bibliothèques. Elle offre une sélection riche et variée de livres pour tous.
- Un « **mur de poèmes médiévaux** », écrits par des femmes de lettres de l'époque sera installé place de l'église. Ces poésies sont calligraphiées et mises en valeur par les participantes de l'atelier d'écriture seniors «L'Encrier de Biot».
- « **Passeurs de poèmes** » : découvrez des poèmes au féminin diffusés dans les lieux publics, tout au long de la manifestation.
- « **Rencontres avec des auteurs spécialistes du Moyen Age** » (BD, documentaires...) : signatures.

Les ateliers

Atelier d'enluminure pour enfants :

Mercredi 10 mars 2010 de 15h à 17h (à partir de 8 ans, sur inscriptions)

Bibliothèque St Exupéry (Quartier St Philippe).

Séance de découverte et d'initiation à l'enluminure pour enfants. Les participants réaliseront un petit panneau individuel de bois peint à suspendre. Préparation du bois, report d'un motif issu de l'iconographie médiévale et mise en peinture avec des couleurs naturelles.

Atelier d'enluminure Adultes : « L'atelier de la couleur : le troubadour raconte »

Samedi 20 mars 2010 de 14h30 à 17h30

Bibliothèque George Sand (Salle des mariages) - Biot (Centre Historique)

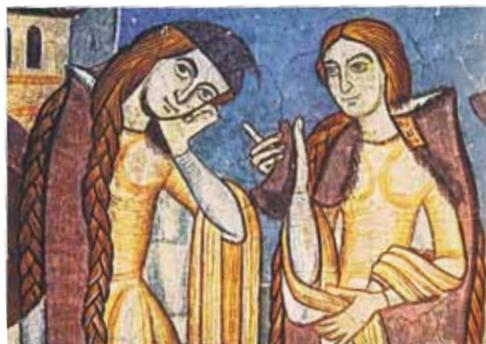
Animé par Hélène Rousseau

L'objectif de cet atelier d'initiation est de réaliser un coquillage de couleur à partir de différents pigments naturels puis de créer une enluminure avec dessin d'un motif de troubadour (choix de différents modèles), décor de tentures et rehauts à la feuille d'or.

12 participants maximum - Sur réservation au 04 93 65 57 99

Pour les élèves Biotois : Les brigades d'Intervention Poétique font à nouveau leur apparition dans les écoles de Biot !

Cette fois, ce sont les **troubadours de la compagnie « La Petite Flambe »** qui surgiront dans les classes afin de sensibiliser les enfants à la poésie et la musique de façon ludique et inattendue. Les enfants pourront retrouver les comédiens tout au long de la manifestation pour différents spectacles musicaux



Les écervelés



Marie de France



Prieur

dans les rues de Biot.

À la Bibliothèque St Exupéry - dans le cadre des animations de la BCD - la classe de CM2 de l'École Olivari poursuit son initiation à la calligraphie débutée à l'occasion de la manifestation « Histoire(s) de Bleu » en octobre 2009. L'animatrice, Corinne Josseaux-Battavoine a proposé aux enfants un travail créatif autour de la poésie médiévale. Les calligraphies originales des élèves seront présentées au public au cours du mois de mars.



DOSSIER SPECIAL BIOT ET LES TEMPLIERS 2010 26, 27, 28 MARS

Après le succès de la manifestation historique « Biot et les Templiers 1209-2009 », récompensée par le prix Evillementiel 2009 en catégorie culture, ville de moins de 15 000 habitants, la ville de Biot réédite cet événement d'envergure, **les 26, 27 et 28 mars prochains**.

Cette année, **Biot et les Templiers** s'ouvre sur l'Europe en accueillant des

troupes d'animation templières italiennes.

L'ensemble des troupes proposera d'ailleurs des reconstitutions de la vie de l'Ordre du Temple, ses règles et ses principes, mettant ainsi à l'honneur les 10 000 commanderies alors présentes en Occident en l'an 1200.

Alain Demurger, historien médiéviste

de renom, agrégé d'histoire et maître de conférence à l'université de Paris, Panthéon Sorbonne, interviendra à Biot pour tenir une conférence exceptionnelle sur l'Ordre du Temple. Son homologue italienne, Simonetta Cerrini-Alloisio, poursuivra également sur le thème de la Révolution des Templiers.

Le document original de la Règle du Temple, datant du 12^{ème} siècle, sera

également exposé durant ces trois jours de fête, au Musée d'Histoire et de Céramiques Biotoises.

En entrant dans le centre historique biotois, les visiteurs traverseront les couloirs du temps pour faire un saut de 800 ans dans le passé. Echoppes, campements, artisans d'antan, gueux, gentes dames et preux chevaliers investiront les ruelles et les places pour reconstituer la vie médiévale du 13^{ème} siècle.

Des ateliers ludiques, des initiations à la culture médiévale telles que le tir à l'arc, la calligraphie et les danses médiévales ou encore une chasse aux trésors

permettront à certains de tester leur hardiesse et leur vertu tandis que d'autres se laisseront porter sur des airs musicaux d'un autre temps. Au détour d'une ruelle, le public n'aura qu'à tendre l'oreille pour découvrir les contes enchantés et chevaleresques des troubadours.

L'un des temps forts de cette manifestation sera sans aucun doute le **défilé aux flambeaux**, et l'accueil majestueux et solennel des Chevaliers de l'Ordre du Temple par les visiteurs, qui se laisseront guider au son des tambours vers la place aux Arcades pour assister à une saynète

théâtrale rappelant la vie de l'Ordre en l'an 1200. Un **spectacle équestre** où cavaliers et montures évolueront en harmonie pour le plaisir de petits et grands marquera également un des grands moments de la fête, sans oublier le **concert de chants grégoriens et polyphonies du 12^{ème} siècle** donné par le remarquable **ensemble Gilles Binchois** en l'église Sainte Marie-Madeleine.

Afin de prendre pleinement part à la fête, les visiteurs sont attendus costumés dans la cité templière, les 26, 27 et 28 mars 2010.

UN VOYAGE DANS LE TEMPS... PROGRAMME

Vendredi 26 mars

• **18h : Arrivée des Templiers à Biot - Ouverture de la manifestation et discours de Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot - Office de Tourisme**

Toutes les troupes médiévales se réuniront devant l'Office de Tourisme pour un défilé donnant le coup d'envoi de cette nouvelle édition Biot et les Templiers 2010. Un spectacle de rue, reconstituant une scène de la vie quotidienne des Templiers, sera proposé par la troupe de théâtre ANTIBEA sur la place des Arcades.

• **18h15 : Vernissage des expositions présentées par la Maison des Artistes et Métiers d'Art Biotois et les élèves du lycée Léonard de Vinci, section Arts Appliqués - Office de Tourisme**

• **19h : Défilé d'ouverture des festivités dans la rue Saint Sébastien et spectacle théâtral - Place aux Arcades (Départ de l'Office de Tourisme)**

• **21h : Concert de l'ensemble Gilles Binchois - « Vers le Temple de Jérusalem » - Église Sainte Marie-Madeleine. Réservations à l'Office de Tourisme (prix des places : 15€ et 25 €).**

L'Ensemble Gilles Binchois, composé de 5 chanteurs et d'un musicien (vielle à archet), interprètera pour le plaisir de tous, chants grégoriens, polyphonies du 12^{ème} siècle et chansons de troubadours. Le concert se déroulera dans la magnifique Église Sainte Marie-Madeleine, réputée pour la qualité de son acoustique.



Samedi 27 mars

• **A partir de 10h : Atelier de Calligraphie proposé par l'Arlequino**

• **10h : Conférence, Des Chevaliers du Christ à Biot : retour sur un siècle d'administration templière**, par Karim Haoui - Église Sainte Marie-Madeleine
Karim Haoui, historien médiéviste Biotois, présentera une conférence traitant de l'administration templière. En effet, durant près d'un siècle, le territoire biotois a été, en quasi-totalité, constitué par les acquisitions foncières des Chevaliers du Temple.

• **10h30 : Grande chasse au trésor - Départ Office de Tourisme (sur inscription préalable 04 93 65 78 00)**

L'incroyable trésor des Templiers se cachera-t-il à Biot ? Petits et grands pourront partir à la recherche du trésor tant convoité des Templiers à travers une chasse aux trésors organisée dans les ruelles du centre historique.

• **10h45 : Défilé des Templiers - Départ Office de Tourisme**

Le public sera invité à se joindre à l'ensemble des troupes, afin de marcher sur les pas des Templiers. Maisons remparts, portes fortifiées et murs de pierres datant du Moyen Age se succéderont pour former le chemin de ronde à découvrir au son des tambours solennels des chevaliers.

• **11h : Contes médiévaux par Eric Derrien, sous le porche de la Commanderie Saynète de 30 min**

• **11h45 : Spectacles équestres et de rapaces - Campement de la Fontanette**

La Compagnie de l'Hippogriffe proposera un spectacle ludique et pédagogique de fauconnerie équestre, où rapaces et chevaux frisons évolueront en harmonie sous l'œil complice de leurs dresseurs avertis. Un spectacle magique qui transportera petits et grands dans le monde de l'art équestre.

• **14h : Conférence par Alain Demurger - Église Sainte Marie-Madeleine**

Alain Demurger, agrégé d'histoire et maître de conférence honoraire à l'université de Paris I - Sorbonne, est un historien médiéviste de renom, spécialiste de l'histoire des Croisades et des Ordres Militaires du Moyen Age. Auteur de nombreux ouvrages sur les ordres militaires et notamment sur l'Ordre du Temple, Alain Demurger tiendra une conférence exceptionnelle sur la vie quotidienne des Templiers. Il comparera le mode de vie et la culture orientale et occidentale des chevaliers au 12^{ème} siècle.

• **14h30 : Spectacle et déambulation de rue**

Danseurs, musiciens et troubadours entraîneront le public dans la danse. Les troupes se mêleront à la foule pour plonger les visiteurs dans la vie médiévale.

• **14h30 : Atelier du four communal**

Le fournier initiera les curieux à la préparation du pain des chevaliers.

• **14h30 : Contes médiévaux par Eric Derrien, Porte des Tines Saynète de 30 min**

• **15h : Visite guidée - Sur les pas des Templiers - Départ de l'Office de Tourisme**

Marcher sur les pas des Templiers : une manière idéale de découvrir la ville et son histoire et notamment, les traces laissées par le passage des Templiers.

• **15h : Défilé des Templiers - Départ Office de Tourisme**

Les visiteurs, guidés par les troupes templières, traverseront le Centre Historique pour rejoindre le Stade de la Fontanette où se déroulera le spectacle équestre.

• **15h30 : Spectacles équestres et de rapaces - Campement de la Fontanette**

La Compagnie de l'Hippogriffe proposera un spectacle ludique et pédagogique de fauconnerie équestre où rapaces et chevaux frisons, évolueront en harmonie sous l'œil complice de leurs dresseurs avertis. Un spectacle magique qui transportera petits et grands dans le monde de l'art équestre.



- **16h : Projection du documentaire « C'est pas sorcier Les Templiers » - Office de Tourisme (Rez de chaussée)**

Documentaire pour enfants sur le thème des Templiers avec la participation exceptionnelle de l'historien Alain Demurger.

- **16h : Conférence La Révolution des Templiers - Une histoire perdue du XII^e siècle par Simonetta Cerrini - Alloisio – Église Sainte Marie-Madeleine**

Simonetta Cerrini-Alloisio, historienne médiéviste franco-italienne, spécialiste de la spiritualité laïque du Moyen Age et des Templiers, est l'auteur d'une thèse réalisée à l'université Paris IV – Sorbonne, sur le thème de la Règle de l'Ordre du Temple. Elle interviendra à Biot, en l'Église Sainte Marie-Madeleine, pour tenir une conférence de grande qualité intitulée La Révolution des Templiers. L'historienne révélera l'existence d'un Templier inédit et surprenant qui revendiqua la laïcité au moment où l'Église Latine réservait aux clercs le monopole du Sacré.

- **16h : Scènes de combats - Campement de la Fontanette**

Les assaillants attaqueront le territoire Biotois vaillamment défendu par les chevaliers du Temple dans un combat au corps à corps, armés de glaives et d'épées.

- **16h45 : Concert des Latines - Église Sainte Marie-Madeleine**

Composé de trois chanteuses et de deux percussionnistes, le groupe des Latines invitera le public à voyager à travers la Provence en interprétant des chants traditionnels occitans et provençaux.

- **17h : Parade de troubadours et de conteurs – Ruelles du Centre Historique**

Troubadours et conteurs déambuleront dans les ruelles du centre historique pour conter les histoires mystérieuses et chevaleresques du Moyen Age.

- **17h : Contes médiévaux par Eric Derrien, Office de Tourisme**

Saynète de 30 min

- **17h30 : Procession des Rameaux – Départ Place de Gaulle**

- **18h : Messe des Rameaux – Église Sainte Marie-Madeleine**

- **19h30 : Défilé aux flambeaux - Départ Office de Tourisme**

Les personnes costumées seront invitées à se joindre aux troupes pour défiler dans le centre historique et redécouvrir ses ruelles étroites à la lueur des flambeaux, guidées par les Templiers (distribution de lucioles pour les enfants costumés).

- **20h15 : Spectacle de feu - Campement de la Fontanette**

Jongleurs et cracheurs de feu se succéderont pour embraser le Jardin Frédéric Mistral avec la compagnie des Mille Diabes.

- **21h30 : Bal médiéval - Campement Mistral (si pluie, préau de l'école St Roch)**

Les compagnies des Tornals et la Petite Flambe inviteront les visiteurs à prendre part aux festivités sur des airs de musiques médiévales. Les novices sont cordialement invités, les compagnies leur apprendront les pas des danses médiévales.

Dimanche 28 mars

- **A partir de 10h : Atelier de Calligraphie proposé par l'Arlequino**

- **10h : Conférence, Les Templiers ou l'Ordre sacrifié par Gérard Berrier - Église Sainte Marie-Madeleine**

Délégué de l'Institut de la Maison Royale de France pour la Provence, Gérard Berrier, historien confrencier, a mené différentes recherches sur l'Ordre du Temple. Il proposera ainsi une conférence de grande qualité sur la mystique de l'Ordre, son organisation, liée à sa création et à sa destruction.



- **10h : Stand de vente de livres sur le thème médiéval et séance de signatures par les auteurs, proposés par les bibliothèques municipales - Salle des Mariages**

Miguel Lalor présentera la suite du livre le Dernier des Templiers, publié aux éditions Dargaud.

- **10h30 : Grande chasse au trésor - Départ Office de Tourisme (sur inscription préalable 04 93 65 78 00)**

L'incroyable trésor des Templiers se cachera-t-il à Biot ? Petits et grands pourront se hâter de partir à la recherche du trésor tant convoité des Templiers à travers une chasse au trésor organisée dans les ruelles du Centre Historique.

- **10h45 : Défilé des « matines » avec les troupes templières - Départ Office de Tourisme**

Les visiteurs seront invités à se joindre aux troupes templières pour arpenter les ruelles du Centre Historique, à l'heure de la messe matinale.

- **11h : Contes médiévaux par Eric Derrien, Porche de la Commanderie**

Saynète de 30 min

- **11h45 : Spectacles équestres et de rapaces - Campement de la Fontanette**

La Compagnie de l'Hippogriffe proposera un spectacle ludique et pédagogique de « fauconnerie équestre » où rapaces et chevaux frisons évolueront en harmonie sous l'œil complice de leurs dresseurs avertis. Un spectacle magique qui transportera petits et grands dans le monde de l'art équestre.

- **14h : Conférence De la règle d'origine à la règle « secrète » du temple, histoire ou imposture ? , par Maurice Morena - Église Sainte Marie-Madeleine**

Maurice Morena, historien Antibois spécialiste des templiers proposera une conférence sur l'origine de la règle secrète de l'Ordre du Temple. En effet, de la première règle connue, rédigée par Saint Bernard au 12^{ème} siècle, en passant par les différents manuscrits des siècles suivants, conservés à travers l'Europe, la règle des templiers a évolué dans un cadre monastique très précis. Maurice Morena apportera ainsi son analyse des faits et tentera de rétablir la vérité historique sur cette règle dite « secrète ».

- **14h30 : Spectacle et déambulation de rue**

Danseurs, musiciens et troubadours entraîneront le public dans la danse. Les troupes se mêleront à la foule pour plonger les visiteurs dans la vie médiévale.

- **14h30 : Atelier du four communal**

Le fournier initiera les curieux à la préparation du pain des chevaliers.

- **15h : Visite guidée - Sur les pas des Templiers - Départ de l'Office de Tourisme**

Marcher sur les pas des Templiers : une manière idéale de découvrir la ville et son histoire et notamment, les traces laissées par le passage des Templiers.

- **15h : Défilé des troupes templières - Départ de la Porte Haute (rue du Portugon) jusqu'au Campement de la Fontanette**

Les visiteurs, guidés par les troupes templières, traverseront le Centre Historique pour rejoindre le Stade de la Fontanette où se déroulera le spectacle équestre.

- **15h30 : Concert des Latines - Église Sainte Marie-Madeleine**

Composé de trois chanteuses et de deux percussionnistes, le groupe des Latines invitera le public à voyager à travers la Provence en interprétant des chants traditionnels occitans et provençaux.

- **15h30 : Spectacles équestres et de rapaces - Campement de la Fontanette**

La Compagnie de l'Hippogriffe proposera un spectacle ludique et pédagogique de fauconnerie équestre où rapaces et chevaux frisons, évolueront en harmonie sous l'œil complice de leurs dresseurs avertis. Un spectacle magique qui transportera petits et grands dans le monde de l'art équestre.



• **16h : Scènes de combats - Campement de la Fontanette**

Les assaillants attaqueront le territoire biotois vaillamment défendu par les chevaliers du Temple dans un combat au corps à corps, armés de glaives et d'épées.

• **16h30 : Contes médiévaux par Eric Derrien, Office de Tourisme**

Saynète de 30 min

• **17h : Grand défilé de clôture avec l'ensemble des troupes - Départ de l'Office de Tourisme**

Pour clôturer comme il se doit cette nouvelle édition de Biot et les Templiers, un défilé réunissant toutes les troupes présentes sur la manifestation aura lieu dans les rues du centre historique. Le public sera invité à se joindre au défilé pour partager les derniers instants de cette manifestation historique.

Tout au long de la manifestation

• **Location de costumes - Entrée du Centre Historique**

Du jeudi 25 au lundi 29 mars, la Malle aux Costumes tiendra un stand de location de costumes médiévaux à l'entrée du centre historique. Le public est invité à se costumer afin de prendre pleinement part à la fête.

• **Exposition du document original de la Règle de l'ordre du Temple, datant du 12^{ème} siècle, au Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises.**

• **Reproduction de campements médiévaux du 13^{ème} siècle, scènes de combats, démonstrations et ateliers pédagogiques - Ruelles du Centre Historique**

Durant trois jours, le public pourra côtoyer chevaliers, gueux, archers et artisans d'antan pour découvrir leur mode de vie à travers les reproductions de campements installés dans les rues du centre historique.

• **Marché médiéval - Rues du Centre Historique jusqu'au Campement du Clos**

Hydromel, herboristerie, bijoux de cuirs, d'argent, mets médiévaux ou encore artisans d'antan : plus de 25 exposants à découvrir dans les ruelles du centre historique.

• **Parcours initiatique de chevalerie - Campement des Petiots**

La Compagnie des Festieux aux enfants 20 jeux médiévaux en bois qui mettra à l'épreuve l'adresse et la concentration des plus petits.

• **Déambulations, spectacles de rue et saynètes de la vie médiévale, dans les ruelles du centre historique :**

Danseurs, musiciens et troubadours entraîneront le public dans la danse. Les troupes se mêleront à la foule pour plonger les visiteurs dans la vie médiévale.

• **Tournois d'archers et initiation au tir à l'arc dans le Centre Historique**

La compagnie des Archers de Malvan aiguisera ses flèches et tendra ses arcs pour faire découvrir aux visiteurs la discipline du tir à l'arc. Les plus hardis pourront acquérir les gestes et l'œil d'un bon archer lors de cours d'initiation proposés par la compagnie. Certains auront également l'occasion de chasser le gibier en visant biches et sangliers sauvages (en mousse synthétique) des forêts du Moyen Age.

• **Initiation à la généalogie proposée par l'AGAM (Association des Généalogistes des Alpes-Maritimes) - Office de Tourisme**

• **Théâtre Astrologie Lumière d'Etoile - Entrée du Centre Historique**

• **Exposition d'instruments de musique médiévale - Campement Mistral**

La compagnie de la Petite Flambe, composée de troubadours et de musiciens, délaissera pour un temps ses instruments médiévaux afin de les faire découvrir à tous.



• **Exposition La Provence Orientale au Moyen Age - Office de Tourisme (niveau -1)**

La ville de Biot et le Conseil Général des Alpes-Maritimes proposent une exposition ludique et didactique sur l'histoire mouvementée de la Provence au Moyen Age.

• **Exposition des artistes et artisans Biotois sur le thème des Templiers - Office de Tourisme (niveau +1)**

Les visiteurs pourront découvrir des œuvres originales et insolites spécialement créées, par les artistes et artisans de la MAMAB, pour la manifestation sur le thème des Templiers.

• **Exposition des travaux réalisés par les élèves du lycée Léonard de Vinci, section Arts Appliqués, sur le thème des Templiers - Office de Tourisme (niveau-1)**

Les élèves de classe de 2nde, section Arts Appliqués du lycée Léonard de Vinci, offriront leur interprétation artistique et parfois humoristique des Templiers, Croix de Malte et autre blason biotois.

• **Démonstration de Rapaces dans les rues du Centre Historique par le dresseur de Marineland, Jon Kershaw.**

• **Démonstrations de savoir-faire d'antan**

Frappe de monnaie, calligraphie, forge : plusieurs artisans travaillant à la manière d'antan dévoileront leur savoir-faire.

• **Atelier d'héraldique et de sigillographie (blason et sceau) - Salle des Mariages**

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes propose un atelier de fabrication de blasons et de sceaux à la manière d'antan.

• **Sélection d'ouvrages sur le thème des Templiers, présentation de la bibliographie Balades au temps du Moyen Age - Bibliothèque George Sand, place de l'Église**

Les bibliothèques de la ville mettront à disposition des lecteurs des ouvrages, soigneusement sélectionnés, sur le thème des Templiers et du Moyen Age.

• **Stand de vente de livres sur le thème médiéval et séance de signatures par les auteurs proposés par les bibliothèques municipales - Salle des Mariages**

• **Diffusion de poèmes sur le thème « La femme au Moyen Age » dans tous les lieux publics, proposée par les bibliothèques municipales**

• **Présentation de la Bande dessinée « Biot et les Templiers 2010 » - La règle de l'Ordre du Temple de Stéphane Pêtre**

Stéphane Pêtre, illustrateur et auteur de bandes dessinées historiques, a spécialement créé pour cette deuxième édition de *Biot et les Templiers*, une BD sur le thème de la Règle de l'Ordre du Temple, présentée dans le programme.

• **Cantine médiévale, les Délices d'Ugernum - Campement du Clos :**

Les Délices d'Ugernum proposeront tout au long de la journée, pain d'épice et nougat fait-maison ainsi qu'une bonne soupe cuite au feu de bois.



UNE MANIFESTATION CULTURELLE LIÉE À UN PATRIMOINE HISTORIQUE EXCEPTIONNEL

L'édition 2010 de la manifestation historique Biot et les Templiers propose une programmation culturelle de grande qualité.

Au-delà de la reconstitution visuelle de la vie au 12^{ème} et 13^{ème} siècle, la Ville de Biot souhaite permettre aux visiteurs d'acquérir de réelles connaissances sur l'époque médiévale.

Ainsi, le plus grand conférencier français, Alain Demurger et son homologue italienne, Simonetta Cerrini-Alloisio, offriront des conférences exceptionnelles sur le thème de l'Ordre du Temple.

Cinq conférences seront ainsi programmées durant ces trois jours de fête. Des historiens, spécialistes des Templiers, partageront leur vision de cet ordre mystique, qui a marqué l'histoire.

Une exposition, organisée à l'Office de Tourisme sur le thème de la Provence Orientale au Moyen Age viendra également compléter les informations apportées par les conférenciers.

La bibliothèque municipale George Sand, située dans le centre historique, mettra à la disposition du public une sélection d'ouvrages sur le thème des Templiers. Plusieurs auteurs, spécialistes du Moyen Age seront d'ailleurs présents pour dédicacer leurs livres. Une bande dessinée, Biot et les Templiers 2010 – La Règle de l'Ordre du Temple, spécialement créée pour la manifestation par l'auteur de bandes dessinées historiques Stéphane Pêtre, sera également présentée.

Enfin, pour vivre et ressentir la culture médiévale, un concert sera donné en l'Eglise Sainte Marie-Madeleine, réputée pour la qualité de son acoustique.

L'Ensemble Gilles Binchois, composé de 5 chanteurs et d'un musicien (vielle à archet), interprètera pour le plaisir de tous, chants grégoriens, polypho-

nies du 12^{ème} siècle et chansons de troubadours.

ALAIN DEMURGER



Alain Demurger, agrégé d'histoire et maître de conférence honoraire à l'université de Paris I – Sorbonne, est un historien médiéviste de renom, spécialiste de l'histoire des Croisades et des Ordres Militaires du Moyen Age. Auteur de nombreux ouvrages sur les ordres militaires et notamment sur l'ordre du Temple, Alain Demurger tiendra une conférence exceptionnelle sur la vie quotidienne des Templiers. Il comparera le mode de vie et la culture orientale et occidentale des chevaliers au 12^{ème} siècle.

SIMONETTA CERRINI-ALLOISIO

Simonetta Cerrini-Alloisio, historienne médiéviste franco-italienne, spécialiste de la spiritualité laïque du Moyen Age et des Templiers, est l'auteur d'une thèse réalisée à l'université Paris IV – Sorbonne, sur le thème de la Règle de l'Ordre du Temple. Elle interviendra à Biot, en l'Eglise Sainte Marie-Madeleine pour tenir une conférence de grande qualité intitulée La Révolution des Templiers. L'historienne révélera l'existence d'un Templier inédit et surprenant qui revendique la laïcité au moment où l'Eglise Latine réserve aux clercs le monopole du Sacré.

ENSEMBLE GILLES BINCHOIS



L'ensemble Gilles Binchois, fondé en 1979 et dirigé par Dominique VELLARD, proposera au public des chants d'église de la chrétienté médiévale. Ce concert « Vers le Temple de Jérusalem » tente de montrer toutes les facettes de l'épopée historique que furent les croisades, sous l'œil des Templiers.

Dominique Vellard est passionné par les chants médiévaux, grégorien, polyphonie de la renaissance, et musiques d'orgue. Dès son plus jeune âge, il suit des cours à la maîtrise de Notre-Dame de Versailles puis au conservatoire de Versailles. Ce qui le fascine, c'est l'interprétation et la remise en cause de répertoires, il s'est d'ailleurs consacré pendant 3 ans à l'œuvre de Monteverdi avant de fonder l'Ensemble Gilles Binchois dans lequel plus de 20 musiciens et chanteurs (soprano, mezzo, alto, ténor, baryton, luth, basse, harpe, vielle, percussion, flûte, orgue, viole de gambe) partagent leur amour des répertoires du 15^{ème} et 16^{ème} siècle. L'Ensemble s'intéresse également aux plain-chant et faux-bourçons baroques, à la musique du premier baroque français et italien et aux monodies médiévales. L'Ensemble a plus de 40 disques à son actif et se produit à travers le monde entier (Europe, Maroc, Inde, Malaisie, Etats-Unis, Iran etc...).

UN PEU D'HISTOIRE

L'ARRIVÉE DES TEMPLIERS À BIOT

En mars 1209, le Comte Alphonse II de Provence délivre à l'Ordre des Templiers un acte de donation autorisant la jouissance des terres biotoises. A Biot, les possessions du Temple sont d'abord gérées par la commanderie de Grasse et ce n'est qu'en 1233 que les chevaliers du Temple investissent leur nouvelle « maison », située dans l'ancien château de Biot.

L'ORDRE DES TEMPLIERS : LA RÈGLE DE L'ORDRE

La création de l'Ordre du Temple nécessite l'établissement d'une règle permettant d'introduire et de légaliser l'arrivée des templiers dans la société médiévale du 12^{ème} siècle.

Ainsi, en 1128, un concile se réunit à Troyes pour rédiger la règle primitive de l'ordre sur la base des travaux de Saint-Bernard.

La règle primitive, également nommée « règle latine », définit tous les

préceptes de la vie des moines soldats. Elle prévoit effectivement les statuts hiérarchiques, l'élection du Maître de l'Ordre, les pénalités, la vie conventuelle des frères, les chapitres, les pénitences et la réception des étrangers dans l'ordre.

Le document original de la règle de l'Ordre du Temple (manuscrit 37, prêté par la Bibliothèque Carré d'Art de Nîmes), datant du 12^{ème} siècle, sera exposé du 26 au 28 mars 2010, au Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises, dans le centre historique.

LES ORDRES TEMPLIERS ITALIENS

Le premier Ordre Templier italien, intitulé Ordre de Saint Jacques d'Altopascio est considéré comme l'un des plus anciens ordres militaires découvert à ce jour.

Constitué par des moines Augustin vers le milieu du 10^{ème} siècle, à Altopascio près de Luca, cet ordre a pour mission de porter assistance aux pèle-

rins voyageant par la route de Rome jusqu'à Saint Jacques de Compostelle.

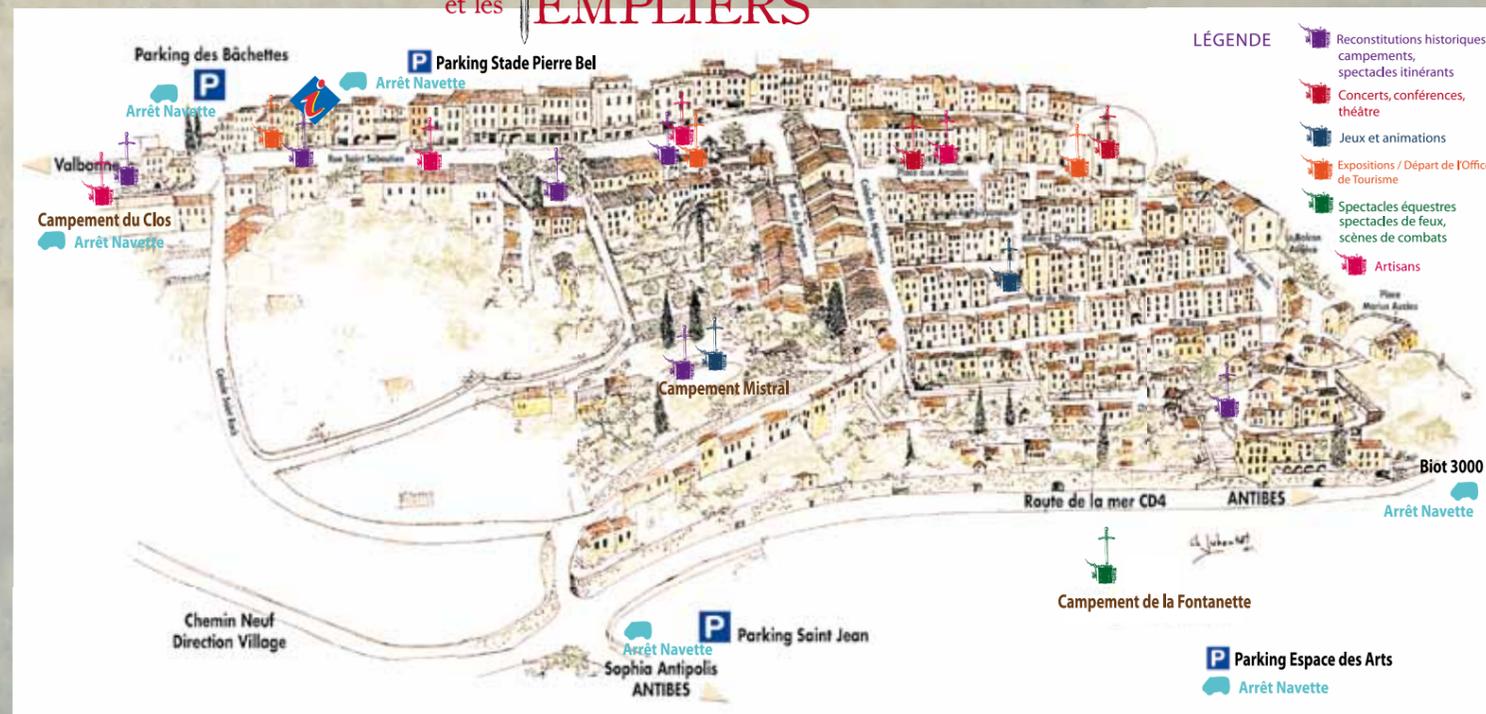
L'Ordre de Saint Jacques d'Altopascio, dirigé par Maître Capponi, n'a jamais étendu son territoire.

Ainsi, après quelques désaccords avec le Pape Paul III, le dernier maître Capponi est excommunié puis l'ordre est absorbé par celui des Chevaliers de Saint-Étienne de Toscane.

Fondé en 1561 par le Grand Duc Cosimo de Medicis de Toscane, pour combattre les corsaires, l'ordre de Saint Etienne de Toscane suit la règle des Bénédictins.

L'ordre italien comporte quatre classes composées de chevaliers issus de sang noble, de chapelains, de sergents et de canoniers. Les chevaliers siègent dans le couvent de la ville de Pise et sont vêtus du blanc manteau comportant une ligne rose et la Croix de Malte à liserée or sur le côté gauche.

BIO 2010 et les TEMPLIERS



PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

FOUR COMMUNAL



Toujours plus d'activités qui allient dans la bonne humeur « patrimoine vivant » et « tourisme responsable ». Une douce habitude s'est installée au Four Communal, tous les

premiers week-ends du mois où chacun est invité à venir visiter ce lieu patrimonial, mais aussi à le vivre activement puisque notre fournier accueille le public de 9h à 16h pour différentes animations. Il est possible de lui amener des préparations salées ou sucrées (pains, gratins, volailles, gigots, tartes...) dans des plats en métal ; il les enfournera pour une cuisson au feu de bois dont la saveur n'aura pas d'égal.

Dans cet espace chaleureux, chacun a plaisir à discuter cuisine au coin du feu, à transmettre à d'autres ses secrets de grand-mère, ou à apprendre quelque truc d'un cuisinier de passage, et surtout à participer aux ateliers de pâtisserie, animés par Christian Vinciguerra. Ces cours ont lieu le

1^{er} samedi du mois à 14h30 et lors des festivités proposées au Centre historique tout au long de l'année.

• Cuissons

Ouverture chaque premiers samedi et dimanche du mois, de 9h à 15h pour la cuisson de plats en tous genres (poissons, viandes, pain, pâtisseries, etc).

• Ateliers

Il est possible de consulter le planning annuel de ces animations gratuites pour tous publics sur le site Internet de la commune : www.biot.fr

RENSEIGNEMENTS :

Office de tourisme 04 93 65 78 00
Service Événementiel, Culture et Patrimoine 04 93 65 78 07

GILBERT PORTANIER OU L'AVENTURE D'UN GRAND PEINTRE



« Poursuivant la politique de Monstration de Céramiques Patrimoniales et Contemporaines, le Musée d'Histoire et de Céramique Botoise prépare une exposition consacrée au grand céramiste de Vallauris Gilbert Portanier.

Cet artiste reconnu internationalement, présentera à partir du 20 mars et jusqu'à l'automne 2010 un ensemble de sculptures et pièces récentes d'une grande force expressive. Son parcours est indissociable de l'histoire de Vallauris et de Picasso qu'il a connus et côtoyés dans les années 1950-1960, dans ce ferment artistique qui se développait alors dans la cité provençale.

Natif de la région, après un passage peu probant en école des Beaux Arts, il tente une expérience en collaboration avec les céramistes Albert Diato et Francis Delpierre au sein du groupe « Le Tryphique », puis Portanier s'installe dans une de ces très belles fabriques de poterie traditionnelle, lieu magique qu'il occupe encore actuellement.

Excellent tourneur, ses plats et coupes de grande dimension appellent au décor, ou plutôt à la peinture sur céramique. Cet artiste complet a su dépasser l'effet décoratif pour montrer une œuvre plastique où couleur et graphisme jouent un rôle décisif.

A l'exemple de Picasso, Portanier affirme une virtuosité que peu d'artistes céramistes en Europe ont su atteindre.

La variété des volumes d'argile et les techniques employées pour le faire : tournage, pressage, coulages, assemblages de toutes sortes font de lui un maître au savoir-faire impressionnant, quant à l'emploi des engobes, oxydes métalliques, et émaux combinés au geste sûr du pinceau, il révèle un artiste en pleine possession de ses moyens.

Sa technique picturale et la richesse des thèmes abordés confère une grande fraîcheur à son travail, et font de ce jeune homme de plus de 80 ans l'un des maîtres reconnus de la Céramique Contemporaine, qui se veut un Art Majeur trop souvent déprécié d'une intelligentsia culturelle.

C'est une grande chance pour la Ville de Biot de recevoir dans ses murs l'un des témoins « de l'ère Picasso » qui a tant influencé l'Art du 20^{ème} siècle et sans oublier ce lieu où un autre grand artiste Fernand Léger, avait aussi posé ses jalons ».

Jean Paul Van Lith



BIOT ET LES TEMPLIERS 1209-2009 : LE FILM

Réalisé par Bruno Lecouf - court métrage de 30 min

Revivez l'événement historique Biot et les Templiers 1209-2009

En vente à l'Office de Tourisme

Prix de vente : 12 euros



GUIDE 2010 DU TERROIR ET DES ARTS DU FEU

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) édite son guide 2010 du Terroir et des Arts du Feu.

Le terroir et l'identité patrimoniale des seize communes de la CASA y sont représentés. Ce guide invite à la découverte culturelle mais également touristique et socio-économique. Trois pages sont allouées à Biot. L'ouvrage est disponible gratuitement auprès des Offices de Tourisme de la CASA et des Médiathèques d'Antibes et Valbonne Sophia Antipolis.



Biot, Carnet de voyage

de Francis Gaudichet

Recueil d'aquarelles
128 pages
Bilingue français / anglais
Watercolor painting book
128 pages
Bilingual french / english

En vente à l'Office de Tourisme
Prix : 25 euros
For sale at the Tourist Office
Price : 25 euros



Renseignements : Office de Tourisme / 04 93 65 78 00 / tourisme@biot.fr / 46 rue St Sébastien



VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE



GUPii vous guide
pour vos démarches



Rendez vous sur votre Espace Famille du 1^{er} au 7 mars pour l'inscription aux accueils de loisirs enfants et adolescents pour les vacances de Pâques.

Vous pourrez y retrouver la programmation des activités proposées aux enfants et aux adolescents. L'Espace Famille : c'est se pré-inscrire en ligne aux activités en toute sérénité !

A noter :

Retrouvez sur votre Espace Famille, courant avril, toutes les infos sur les activités proposées par le Service Jeunesse et Sport pour cet été : activités proposées aux accueils de loisirs enfants et adolescents, séjours organisés pour les enfants et les adolescents.

L'Espace Famille : c'est pouvoir consulter et payer en ligne ses factures* !

* Paiement Sécurisé Pay Box

Rendez-vous sur l'Espace Famille
www.biot.fr

L'équipe du GUPii
04.92.91.52.13
gupii@biot.fr

L'équipe du Service Jeunesse
et Sport
04.92.38.17.90
jeunesse@biot.fr

ANIMATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE



Cette nouvelle année commence sur les chapeaux de roues pour les enfants et les animateurs des écoles de Biot avec trois projets aussi divers que variés.

Tout d'abord la continuité du **lien intergénérationnel** créé en décembre 2009 avec le CD des « Petites Voix de Biot chantent Noël ».

Pour prolonger ce moment d'échange, les enfants ont pu participer à un atelier d'écriture et de création de cartes de vœux à destination des seniors.

Ainsi les petits biotois font perdurer une tradition qui tend à disparaître

ou en tous cas à se transformer avec les nouvelles technologies informatiques.

Toutes ces cartes ont été transmises à Catherine Masses, responsable du C.C.A.S., et seront ainsi distribuées à nos seniors.

Autre objectif, autre projet : **le sport.**

Depuis le 11 janvier dernier, les enfants peuvent s'initier au ping-pong durant la pause méridienne, grâce à l'intervention d'Aymeric Faure, professeur diplômé d'Etat et fondateur de l'association de tennis de table de Biot*. Aymeric, qui intervient bénévolement



lement 3 jours par semaine sur toutes les écoles de la commune, souhaite, grâce à ces ateliers, faire découvrir à nos pongistes en herbe ce sport peu médiatisé et faire naître, qui sait, de nouvelles vocations sportives.

Malgré cet emploi du temps chargé, les enfants trouvent encore l'énergie de préparer le carnaval des APE du village.

Le 13 mars prochain, grosses têtes et chars multicolores, défileront à travers les rues biotoises illustrant un thème bien connu et adoré des enfants : le cirque.

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain Biot Infos pour un résumé de cette journée de fête et des projets du 3^{ème} trimestre scolaire.

RENSEIGNEMENTS :

Union amicale Biot Tennis de Table
Président : Aymeric Faure
Titulaire d'un brevet d'Etat
Adresse : chemin des Combes, salle polyvalente du stade Pierre Bel
Tél. : 06 64 65 20 18
Courriel : ttbiot@free.fr

BOURSE AUX VÊTEMENTS PRINTEMPS / ÉTÉ DE L'APE DU MOULIN NEUF SALLE DU STADE DE FOOTBALL PIERRE BEL



Vente : lundi 26 avril de 10h30 à 18h30 non stop
mardi 27 avril de 8h30 à 18h30 non stop
mercredi 28 avril de 9h à 18h non stop
jeudi 29 avril de 8h30 à 12h
Retrait : jeudi 29 avril de 12h à 14h

Les personnes devront coller et agraffer une étiquette sur chaque article avec les quatre premières lettres de leur nom, la taille et le prix de vente et établir une liste récapitulative, sauf pour celles souhaitant faire don de l'intégralité de la vente à l'association (ceci afin d'éviter « les embouteillages » lors du dépôt). L'association conservera 30 % sur les prix de ventes ; cet argent permettra de participer au

“ Les beaux jours sont là, tout le monde peut venir vendre et acheter à petits prix à la bourse aux vêtements printemps/été (adultes, enfants), jouets, livres, vélos, jeux vidéos et matériel de puériculture...”

Dépôt : lundi 26 avril à partir de 10h30

financement de plusieurs projets et manifestations de l'école du Moulin Neuf (chaque année l'APE finance entièrement le spectacle de Noël).

Les vêtements invendus et les gains devront impérativement être retirés le jeudi 29 avril 2010 entre 12h et 14h. Tous vêtements restant seront distribués à des personnes et familles dans le besoin ainsi qu'à des œuvres humanitaires.

N'hésitez pas à contacter :
Florence Capuzzo
flo.capu@orange.fr
04 93 65 57 07



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DU MOULIN NEUF VIDE GRENIERS – 9 MAI 2010 – PARKING DE LA FONTANETTE



“ Les inscriptions auront lieu les 22 (Biotois uniquement) et 23 avril 2010 de 18 h à 20 h à la Salle des Associations (Espace Vernante) à côté de la Mairie, Biot

SE MUNIR DE :
· Photocopie d'une pièce d'identité
· Photocopie d'un justificatif de domicile
· Un moyen de règlement



VIE DES QUARTIERS JOURNÉES « PORTES OUVERTES » AUX COLIBRIS

“ Les Colibris, première Ecole Montessori Bilingue à Biot - Sophia Antipolis, vous invite à ses journées portes ouvertes les samedis 27 février et 24 avril 2010. L'accueil s'effectuera dans les locaux de l'école, au 950 avenue de Roumanille, entre 10h et 17h.

Deux interventions seront proposées sur le développement de l'enfant et l'éducation Montessori. L'établissement accueille les enfants de 2 à 12 ans. Des ateliers extrascolaires, ouverts à tous, sont également programmés les mercredis et pendant les vacances (essai gratuit).

RENSEIGNEMENTS :
04 93 63 29 96 ou
sur le site www.colibrischool.fr



BIOT - SOPHIA ANTIPOLIS

STARTEO : UNE INITIATIVE DE LA CASA POUR DYNAMISER
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Après la création de la Maison de l'Emploi en 2007 et de la Plateforme France Initiative CASA en 2009, la communauté d'agglomération sophilopolitaine

innove une nouvelle fois en matière de développement économique et d'emploi en créant la télépépinière Starteo.

Starteo, implantée sur la commune de Châteauneuf depuis janvier 2010, tire son nom de la contraction de Start (débuter), Te (télétravail) et O (organisation). Elle propose un concept innovant, alliant Technologies de l'Information et de la Communication et répartition de l'activité économique locale.

Composée de 16 bureaux équipés, de 2 salles de réunions, d'un espace de vie et de services mutualisés et de 600 m² d'espaces verts, **la télépépinière souhaite accueillir**

des start-up de moins de 3 ans sélectionnées selon la viabilité de leur activité et s'ouvre également aux télétravailleurs salariés de la CASA.

Des formules de locations flexibles sont mises à disposition à la seule condition que les télétravailleurs résident à Châteauneuf ou dans ses environs.

La double activité, start-up, télétravailleurs permet également d'atteindre un quasi-équilibre financier. En effet, les revenus locatifs ont été estimés à 55 000 € par an grâce à des loyers mensuels HT pour les start-up allant de 195€ (9m²) à 638€ (29m²), pour un budget global de fonctionnement annuel de la structure de 80 000€.

Starteo s'inscrit également dans une démarche de développement durable permettant aussi la répartition de l'activité économique sur l'ensemble du territoire CASA.

L'implantation de cette nouvelle télépépinière n'est effectivement pas anodine.

Au contraire, cette commune du moyen-pays, située à 20 minutes de Sophia Antipolis est chaque jour

le carrefour de quelques 2500 véhicules qui circulent aux abords de la pépinière.

Starteo s'impose donc en réponse à la problématique de la réduction des déplacements sur le territoire de la CASA.

Aussi, le bâtiment hébergeant la télépépinière est construit selon les critères de développement durable. L'établissement de 320 m² prévoit en effet le recyclage des eaux pluviales et bénéficie de panneaux photovoltaïques.

La pépinière d'entreprises s'inclut également dans une politique de dynamisation du moyen-pays, permettant ainsi d'étendre l'activité économique au-delà de la bande littorale déjà surchargée.

Le projet Starteo, financé à parts égales par la CASA, le Conseil Général et le Conseil Régional a accueilli, le 1^{er} mars, la première start-up Abyseeo, dont le siège social est situé au Rouret.

Starteo
45, Chemin du Cabanon
06 740 Châteauneuf
www.agglo-casa.fr/starteo
Tél. 04 83 59 80 00

SPORTS

37^{ÈME} TOUR MEDITERRANÉEN CYCLISTE

JP. Dermit, Maire de Biot, Julien El Fares, vainqueur de la 4^{ÈME} étape du Tour



JP. Dermit, Maire de Biot, Lucien Aimar, Richard Virenque, François De Canson



JP. Dermit, Maire de Biot, Daniel Mangeas, Raymond Poulidor, Patrice Behier, Charles Roig



JP. Dermit, Maire de Biot, Stephen Roche



C'est avec un sentiment de fête gâchée et une profonde déception que j'ai vécu avec vous l'arrivée à Biot de la 4^{ÈME} étape « La Londe – Biot » du 37^{ÈME} Tour Méditerranéen Cycliste Professionnel. En effet, une décision d'interdiction de l'épreuve par arrêté préfectoral a été perçue comme injustifiée par les organisateurs et les professionnels.

Néanmoins, je tiens à remercier Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, de m'avoir confié ce dossier très important pour le développement du sport à Biot, ainsi que Lucien Aimar, Stephen Roche, Monsieur Escalon et leurs collaborateurs, pour la confiance qu'ils ont placée en nous, pour l'organisation de cette arrivée d'étape. Cet événement sportif a mobilisé pendant 3 mois toute une équipe municipale motivée et très impliquée pour accueillir dans les conditions optimales ce rendez-vous phare du cyclisme professionnel de début de saison. Je remercie à cet effet les cadres et les agents du service Jeunesse et Sports, de la Communication, de la Police Municipale et des Services Techniques. Mes remerciements vont également, aux bénévoles du Vélo Spint Biotois et de l'ACAM TEAM qui ont contribué avec efficacité au renforcement de la sécurité aux carrefours stratégiques.

Enfin, j'adresse tout particulièrement mes remerciements au public qui par son déplacement en nombre a montré son attachement au sport.

Les personnes impliquées dans le Tour Méditerranéen Cycliste ont trouvé à cette organisation toutes les qualités de sérieux et de mise en sécurité parfaite des spectateurs et des coureurs, et ont félicité à juste titre la Ville de Biot.

Fort de ce retour d'expérience très positif, nous pouvons d'ores et déjà envisager l'organisation d'autres types de concentrations et d'épreuves sportives, valorisant le cyclisme professionnel international, pour lesquelles je donne, à chacune et chacun d'entre vous un amical et chaleureux rendez-vous.

Très sincèrement

Charles Roig
Conseiller municipal
délégué aux sports et
aux événements sportifs



LE VÉLO SPRINT BIOTOIS



« L'assemblée générale du Vélo Sprint Biotois s'est déroulée le vendredi 29 janvier 2010, salle des associations à BIOT.

Au cours de son rapport moral le Président, Thierry BORGHI a remercié notamment :

- la mairie pour la subvention allouée,
- la police municipale et les services techniques pour leurs aides,
- les verriers de la Commune pour leurs dotations en verreries distribuées aux remises de prix,
- tous les bénévoles pour leur participation au bon déroulement des épreuves organisées par le club,
- remerciements également à Messieurs Jean-Louis BOUFFIER, Daniel DELAPORTE et David MANCHERON qui oeuvrent chaque semaine pour

développer notre école de cyclisme.

Il faut savoir que leur travail a permis de dynamiser l'école et de rapprocher la section ROUTE avec celle de VTT qui, d'ailleurs, a été créée à leur initiative.

L'école de cyclisme du Vélo Sprint Biotois se classe deuxième école du département des Alpes-maritimes derrière l'AVAN de NICE qui tient la première place.

La volonté du club est de renforcer l'initiation grâce à un projet d'encadrement par un formateur – éducateur (technique, braquets, respect de la nature et du code de la route, découverte de la compétition, sorties plus soutenues, projets de sorties randonnées).

ASSOCIATION VIS-TA-MINE

« En ce mois de janvier 2010, Vis-Ta-Mine a effectué son Assemblée Générale avec succès, suivie de sa festive galette des rois.

Cette année, pour remercier la fidélité de ses adhérents, Vis-Ta-Mine a organisé un loto où de nombreux lots de qualité ont pu être remportés. Aussi, nous remercions entre autre les verriers Farinelli, Saba, la

Verrerie de Biot, ainsi que la boutique Harmonie.

L'ambiance était très animée, conviviale et chaleureuse.

Maintenant, place au sport !

LES COORDONNÉES :
Tél. : 04.93.74.02.05 et
06.14.06.65.64
Mail : vis-ta-mine@hotmail.fr

Les jeunes de l'école se réunissent chaque mercredi à 14 heures pour leurs sorties et ils participent à des compétitions où ils se mesurent à d'autres clubs. Ils ont ramené de belles victoires et places d'honneur.

Nous profitons pour préciser que le Vélo Sprint Biotois compte 55 licenciés dont 12 jeunes.

• **Création d'une section VTT ADULTES**

Comme il a été dit, le club compte désormais une nouvelle discipline à son actif. En effet, une section VTT ADULTES s'est formée au cours de l'année 2009. Nos vététistes se donnent rendez-vous chaque dimanche pour leurs sorties.

• **La section ROUTE se porte bien aussi**

Le point de ralliement est toujours fixé à BIOT 3000. C'est là que nos routoux se retrouvent chaque dimanche matin pour des sorties dans le cadre de concentrations, d'entraînements ou simplement de sorties plaisirs. Ils ont la possibilité de pratiquer la compétition selon leur niveau. Ainsi plusieurs places d'honneur nous ont été ramenées au cours de l'année 2009.

Notons enfin, que le conseil d'administration et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

CONTACT :
Thierry BORGHI : 06 63 79 91 90



■ AU MOTO CLUB TEAM G FORCE, LES FILLES AUSSI SAVENT TOURNER LA POIGNEE !

“ Qui a dit que la moto était un sport de mâle ? Pas le Team G Force en tous cas, car avec un conseil d'administration 50% féminin, la parité est de mise !

Sandra, la secrétaire du club, et Céline la trésorière, sont motardes et pistardes. Fortes de leurs expériences sur route et sur piste, elles connaissent les tenants et les aboutissants de la moto au féminin et surtout elles adorent partager leur passion et faire tomber les préjugés.

Et puis, les garçons aussi sont ravis de voir des filles faire de la moto parce qu'au Team G Force, on part

du principe qu'on est tous là pour partager une même passion.

La moto est un loisir où les femmes sont de plus en plus présentes, même si elles sont encore minoritaires. Le but de nos journées est aussi d'accompagner de plus en plus de filles sur piste car elles sont encore trop peu nombreuses. Au Team G Force, les femmes sont considérées comme des « motards » à part entière et elles sont écoutées et respectées en tant que tels. Céline et Sandra seront là sur les journées pour partager leur expérience et leur enthousiasme. Alors mesdames et mesdemoiselles, que vous souhai-

tiez partager de bons moments sur la route ou perfectionner votre pilotage sur la piste, débutantes ou motardes confirmées, n'hésitez pas à rejoindre le club.

Nous en profitons pour vous annoncer que nous organisons une sortie piste les 17 et 18 avril 2010 au circuit d'Alès. Au programme de chaque journée, 6 sessions de 20 minutes. Alexandre GUILHEM, pilote en Coupe de France Promosport sera présent pour vous accompagner et vous prodiguer ses conseils en pilotage et réglages. Ne tardez pas à vous inscrire, le nombre de places est limité. Tarif à la journée : 110 € (petit déjeuner offert)

Dans la rubrique compétition, notre président Alexandre GUILHEM vient de renouveler son engagement dans la très relevée Coupe de France Promosport en catégorie 600cc. La nouvelle moto est prête, rendez-vous sur le mythique tracé des 24 heures du Mans pour la première manche les 27 et 28 mars 2010. Toutes les informations pour suivre l'évolution de notre pilote sont sur notre site Internet.

Par ailleurs, notre affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme est désormais officielle et vous pouvez prendre vos licences sportives au Moto Club.

Pour vous inscrire à nos journées piste, adhérer au club ou prendre votre licence, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au 06 84 01 52 85 ou au 04 93 74 02 01

ou par mail sur : contact@team-g-force.com

et à visiter notre site Internet : www.team-g-force.com

”



■ LE BAC RANDO

“ Nous avons débuté l'année par une balade sympa de la Brague au Terme Blanc et la traditionnelle galette des rois.

Après un week-end raquettes à Val Pelens près de St Martin d'Entraunes, nous planchons sérieusement sur notre prochain Critérium, qui nous espérons, ralliera de nombreux randonneurs.

”



■ L'UNION SPORTIVE SOPHIA BASKET

“ Ce samedi 23 Janvier, le gymnase du lycée Régional était bien plein. L'Union Sportive Sophia Basket y donnait, en effet, une petite fête très sympathique destinée à rassembler ses nombreux licenciés et leurs familles.

L'équipe Cadets garçons Région ouvrait la soirée dans une rencontre de son championnat l'opposant à Antibes en remportant la partie d'un très bon niveau technique sur le score de 81/65. Leurs aînés de l'équipe seniors ont eux aussi remporté la victoire en Excellence Départementale contre St Jeannet, 73/50.

Les 13 équipes du Club, composées essentiellement de Biotois et Valbonnais, évoluent dans les divers Championnats régionaux et départementaux masculins et féminins Elles ont défilé avec leurs entraîneurs à la mi-temps du match des seniors garçons. L'U.S.S.B compte 170 licenciés.

Pour tout contact : 06.63.18.21.62

”



PREMIÈRE COMPÉTITION D'AÉROBIC DE LA SAISON ET STAGES DE VACANCES DE PÂQUES



“ Le Dimanche 24 janvier, s'est déroulée à Menton, la toute première compétition d'Aérobic de la saison. Cinq athlètes féminines du club Biotois y ont participé. Nicole FOUIGNIER, Alexia ROS et Telma BOURDELLES se sont produites en trio. Héloïse PIONNAT et Aude PARIS ont présenté leur solo.

Pour certaines d'entre elles, ce fut

carrément une grande première. Elles ont découvert à cette occasion, le stress de la compétition et l'excitation de se produire devant un public.

Elles ont pu s'essayer au passage devant un jury qui attribue des notes, ce qui leur a permis de se situer et de se mesurer par rapport aux autres athlètes de la région. Elles ont également pu assister à la remise des récompenses. Le solo d'Aude ainsi que le trio avec Nicole, Alexia et Telma terminent à la première place ; une deuxième place pour Héloïse en solo.

Très fières de leur participation à cette épreuve, nos athlètes ont représenté le club avec la passion et l'énergie qui les caractérisent et nous les félicitons.

Cette compétition permet aussi de se mettre en situation et constitue une excellente préparation avant la compétition régionale de Gap qui aura lieu le 6 mars prochain.

• Pas de vacances pour le Club BAC !

Du 6 au 11 avril 2010, le Bac Fitness Aérobic Club organise plusieurs stages de découverte qui se dérouleront à la salle polyvalente de

l'école du Moulin Neuf. Ces stages sont répartis en plusieurs niveaux et horaires de la façon suivante.

• Pour les 4 à 6 ans : Baby Gym

Pour les tout-petits, ce sera l'occasion de découvrir une première approche ludique de l'activité gymnique. Premières notions de capacité motrice sous forme de différents ateliers. Un stage idéal pour canaliser l'énergie des tout-petits !
Horaire : tous les matins de 10h à 10h45. Droit d'entrée : 5 €

• Pour les 6 à 8 ans : Aérobic

Initiation, perfectionnement, découverte des éléments de difficultés de base de la gymnastique. Un stage qui, nous l'espérons, fera naître de nombreuses vocations au sein du Club !

Horaire : le mardi 06/04 de 17h à 18h. Droit d'entrée : 5 €.

• A partir de 16 ans : Fitness

Découverte des techniques de gymnastique. Renforcement musculaire avec accessoires (bâton, élastiques, haltères...). Activité Cardio-vasculaire avec utilisation de step. Détente et bien être (Stretching, souplesse...).

Une activité dynamique mais non agressive, bonne pour le corps et pour l'esprit, sous le contrôle d'un professeur diplômé qui enseigne et corrige les postures !

Horaire : Le mardi 6/04 et le jeudi 8/04 de 19h30 à 20h45. Droit d'entrée : 6 €.

Réservez dès maintenant vos places auprès de Mélissa !

Mail : biot-aero@hotmail.com

Tél : 06.62.20.93.59



DOJO BIOTOIS

“ Invités par le Judo Club de Beaulieu à leur tournoi de fin d'année, les jeunes judokas Biotois se sont bien comportés chacun dans leur catégorie.

La médaille d'or a été remise à Emile BUTZBACH et à Kenzo BOUDIER.

Les podiums reviennent à Illian JOLY, Olivier GRIMA, Elmaé JOLY, Soren COMBET et Théo FAVIER.

Un grand bravo à tous ces jeunes judokas à qui nous souhaitons de continuer dans cette voie. ”



PRÉPAREZ VOTRE CORPS POUR CET ÉTÉ !

“ Si vous souhaitez, rapidement et visiblement, alléger et tonifier votre corps, vous devez essayer les cours de danse classique pour adultes, au Centre Culturel de Biot.

Grâce à des exercices ludiques à la barre et au sol, vous allez vous assouplir, vous muscler en douceur et acquérir élégance et maintien.

Vous ne risquez rien à découvrir ses cours puisque les deux premières leçons sont gratuites.

Quelque soit votre âge ou votre niveau, vous allez rapidement accrocher avec cette discipline, source d'aisance physique et de bien-être corporel. La bonne humeur est de mise et les élèves et leur professeur ne ratent pas une occasion de se réunir dans une ambiance très conviviale.

Vous pouvez, dès maintenant, vous renseigner auprès de Monik au 06 20 91 47 91 ou de Geneviève au 06 15 35 60 26.

Les membres du bureau de l'association Terpsichore* remercient chaleureusement la Ville de Biot pour la subvention qui leur a été attribuée ce qui va leur permettre d'acheter du nouveau matériel et des CD.

* Terpsichore : Muse de la danse



BOULE AMICALE BIOTOISE



LA BOULE AMICALE BIOTOISE EST EN DEUIL

Deux de ses membres viennent de nous quitter : Joseph Beraudo (Jo) et Pierre Pellegrino (Pierrot).

Le Président Henri Calleri, les membres du Bureau et les sociétaires ont respecté une minute de silence en leur mémoire.

Ils s'associent au deuil des familles et leur présentent leurs très sincères condoléances.

• L'assemblée générale

Ouverte par le Président Calleri en présence de M. Roig, délégué aux sports, de M. Anastile et de M^{me} Véniat, M. le Maire, retenu par des obligations ayant été excusé.

• Les moments forts

• Un bilan sportif, très satisfaisant : bon classement des clubs au plan départemental, présence de nombreuses équipes dans les concours fédéraux participation du club au championnat départemental, accession de M.J.C Calleri et Sabatier

dans la catégorie Honneurs.

• Remerciements aux fidèles sponsors du Club, membres, verriers, Crédit Agricole par l'intermédiaire de Mr Falluel.

• L'état des finances présenté par M.E. Solnon après la lecture par M. Anastile du rapport des vérificateurs. Quitus donné au trésorier et approbation unanime de l'assemblée.

• Deux dates à retenir en 2010 :
Le 22 mai : Grand Prix des Verriers
Le 4 septembre : Grand Prix Féminin
• L'élection au Bureau de l'Association : deux nouveaux membres Christine Marty et Marcel Lassoued. Les membres sortants confirmés.
• Récompense : en reconnaissance de son action M. Calcagno, remet à M. Calleri le diplôme d'Honneur de la Fédération.

*Pour la Boule Amicale Biotoise
Claude Hurbain*



NOUVEAU À BIOT

UN OFFICE NOTARIAL À L'ESPACE SAINT-PHILIPPE



Sylvie CARON, nommée notaire associée le 23 octobre dernier par arrêté du garde des Sceaux, vient d'ouvrir un office notarial à l'Espace Saint-Philippe.

De formation universitaire, elle obtient le Diplôme Supérieur du Notariat après avoir soutenu son mémoire sur le thème de l'extension conventionnelle du statut des baux commerciaux, alors qu'elle était en stage dans un office créé à LILLE.

Elle a ensuite été notaire assistant à CANNES depuis son arrivée dans les Alpes-Maritimes, il y a 13 ans.

Parmi plusieurs villes possibles proposées au concours, elle a

choisi Biot pour sa création. Installée à Saint-Philippe, Sylvie CARON instruit tous les dossiers notariaux (succession, donation, secrétariat juridique de société, bail commercial, vente d'immeuble, contrat de mariage, liquidation de régimes matrimoniaux etc.).

Au-delà de son professionnalisme, Sylvie CARON apporte une écoute et des conseils tout au long de vos démarches.

OFFICE NOTARIAL
Espace Saint-Philippe
200 avenue de roumanille
tél. : 04 93 74 90 43

PRÊT DE MATÉRIEL
Dépannage & Entretien à domicile
- Matériel de jardin & Espace vert



Francis Hanier vous accompagne pendant toute la durée de vos travaux et vos réparations en vous prêtant le matériel adapté à votre projet.

Port. : 06 63 97 41 38
Mail : hanier.francis@orange.fr

SERVICE À LA PERSONNE

Bruno Rupert, homme de confiance, propose ses services : travaux de jardinage et de bricolage, assistance administrative et informatique, déplacement (course, médecin etc.), promenades et soins d'animaux de compagnie.

CONTACTS :
Services payables en CESU
Port. : 06 63 60 19 67
Mail : bruno.rupert@gmail.com

DÉBIT DE TABAC

La Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects des Alpes-Maritimes lance un avis d'implantation d'un débit de tabac au sein de l'Espace Saint Philippe à Biot. Ce point de vente sera pourvu en priorité, par transfert d'un débit de même nature déjà installé dans le département.

Les buralistes candidats doivent déposer leur demande à la **Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects des Alpes Maritimes, 18 rue Tonduti de l'Escarène, 06000 Nice, avant le 10 avril 2010.**

A défaut d'une telle candidature, une attribution de gérance sera effectuée par adjudication dont la publicité paraîtra dans les annonces légales.

ÉTAT-CIVIL

ÉLECTIONS RÉGIONALES : 14 ET 21 MARS 2010



Liste des pièces d'identité des électeurs pouvant être présentées au moment du vote

(Commune de 3500 habitants et plus) :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 6° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;

- Carted'identitédefonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième aliéna (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ;

• **Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois** par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les bureaux de vote sur la commune de Biot seront ouverts de 8h à 20h.

Sylvie Santagata
1^{ère} adjointe
déléguée au
personnel,
à la population
et à la vie associative



VOTE PAR PROCURATION

Les autorités habilitées à délivrer des procurations dans le département des Alpes-Maritimes sont les tribunaux d'instance, les commissariats de police, les brigades de gendarmerie.

RENSEIGNEMENTS :
Mairie de Biot 04 92 91 55 80

CARNET

NAISSANCES

Valentin MINGEONNET
11 novembre 2009

Lorenzo FRATINI
1^{er} décembre 2009

Félix PICCIOCCI
2 décembre 2009

Alisson GUERRINI
3 décembre 2009

Chiara BARBERO
18 décembre 2009

Cassandra ROUCOUSE
21 décembre 2009

Léo AMARTINO
22 décembre 2009

Sarah MILLOT
25 décembre 2009

Charles PEYE
9 janvier 2010

Mickaël DI-MARTINO
10 janvier 2010

Romane BAILLY
11 janvier 2010

MARIAGES

Lucero LOPEZ PEREZ et Raphaël SABAN
le 5 décembre 2009

DECÈS

Madame Suzanne MOUGEL née DIDIERLAURENT
décédée le 7 décembre 2009

Monsieur Maurice BAYOL
décédé le 24 décembre 2009

Monsieur Jean-Charles BIANCHI
décédé le 25 décembre 2009

Monsieur Joseph BERAUDO
décédé le 18 janvier 2010

Monsieur Pierre PELLEGRINO
décédé le 27 janvier 2010

Monsieur Pierre TYMEN
décédé le 27 janvier 2010

Madame Joséphine CAMATTE née SELLERO
décédée le 30 janvier 2010

Madame Yvette TABUSSO née KONSTANZER
décédée le 30 janvier 2010

Monsieur André CUCUMEL
décédé le 1^{er} février 2010



disparu le 27 janvier dernier, à l'âge de 74 ans.

Installé à Biot depuis 1961 avec son épouse Nelly, Pierrot a exercé pendant plus de 35 ans le métier de boucher avec passion et amour. De 1961 à 1989 au 10 rue de la calade puis sur la place des Arcades jusqu'en 1995.

Il était une des âmes du village de Biot qu'il aimait tant. Outre la qualité de sa viande et de ses plats cuisinés : farcis, tourtes aux blettes,

tripes, caillettes ou fromage de tête qui ont ravi tant de palais et furent loués par autant de maîtres tels que Jacques Maximin, Alain Ducasse ou encore Bruno de Lorgues, c'est aussi sa personnalité hors du commun qui était appréciée par le plus grand nombre, parce que "Pierrot" n'était pas que le boucher de Biot, ses qualités humaines faisaient de lui l'ami et le confident de tout un village.

Les petits devenus grands se souviendront longtemps de la tranche de jambon donnée et dégustée avec autant de plaisir. Fidèles clients et touristes ont entretenu pendant plusieurs décennies une relation privilégiée avec leur boucher qui savait "les soigner" car "Pierrot" avait le sens du service, de l'accueil et du partage.

Il est des êtres exceptionnels qui apportent du sens à la vie, "Pierrot" était l'un de ceux là, et si d'aventure votre chemin vous mène rue de la calade vous entendrez peut-être sa belle voix grave vous saluer d'un "Bonjour" engageant, un "bonjour" qui reste comme suspendu dans le temps.

Notre "Pierrot" a marqué les mémoires et c'est tout un village qui pleure aujourd'hui sa disparition.

Son épouse, sa fille et toute sa famille très touchées par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées, prient toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages et envois de fleurs se sont associées à leur peine, de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

INFOS PRATIQUES



PAROISSE DE BIOT

• **Permanences d'accueil à l'église de Biot**(sacristie) (baptêmes, mariages), place de l'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h.

Tél. : 04 93 65 00 85
www.ndsagesse.com

• **Messes à Biot :**
- samedi à 18h
- jours de fêtes : messe à 11h
- en semaine : chaque mercredi à 12h15.

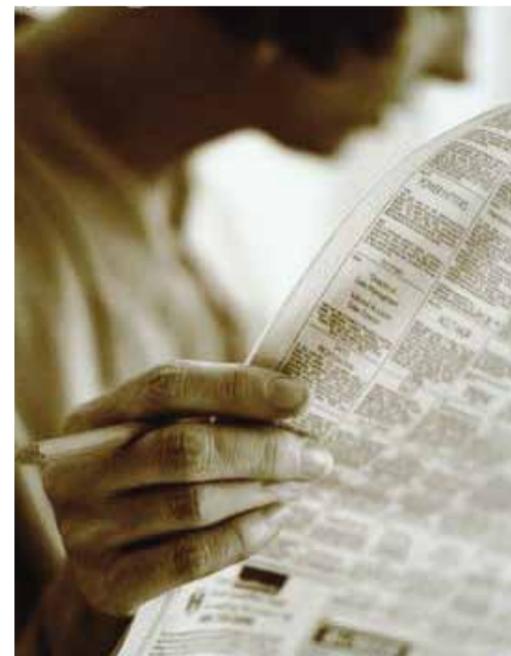
• **Carême et Pâques :**
Mercredi des Cendres : 17 février
9h : Valbonne, messe et imposition des Cendres
12h15 : Biot, messe et imposition des Cendres
19h : Sophia, imposition des Cendres, pas de messe.

• **Journée de Réconciliation :**
samedi 27 mars, à Sophia (10h à 17h)

• **Rameaux : messe et bénédiction des Rameaux :**
Biot : Samedi 27 mars, 18h
Valbonne: dimanche 28 mars, 9h15
Sophia: dimanche 28 mars, 11h.

• **Semaine Sainte :**
29 mars au 4 avril
Lundi 29 mars : messe Chrismale à Nice
Jeudi Saint (1^{er} avril) : 18h30, messe à Biot,
22h à 7h : nuit d'adoration (Sophia)
Vendredi Saint (2 avril) : Office des Ténèbres à 7h (Sophia)
Chemin de Croix : 12h15, Sophia 15h, Biot
15h, Valbonne
Confessions : 16h à 19h: Valbonne16h à 18h : Biot
Office de la Passion: 19h à Valbonne
Veillée Pascale : samedi 3 avril, 20h30 à Sophia
Dimanche 4 avril, Pâques :
9h15, messe à Valbonne
11h, messe à Biot
11h, messe à Sophia

PETITES ANNONCES



ACHATS-VENTES

• Vends superbe bibliothèque Roche Bobois placage merisier, modèle "Latina", excellente qualité, pas abîmée depuis 10 ans, étagères, vitrine coulissante, 2 portes latérales, dimensions : L 287 x H 229 x P 050 (prix neuf en 1999 : 4820 euros), vendu 1200 euros (négociable).

• Très belles étagères Roche Bobois, placage merisier, modèle "Bibhop", excellente qualité, pas abîmées depuis 10 ans, plusieurs alvéoles, emplacement TV avec 2 grands tiroirs, 1 alvéole avec porte, dimensions : L 265 x H 158 x P 55 (prix neuf en 1999 : 2740 euros), vendu 900 euros (négociable).

Photos disponibles par mail sur demande au 06 98 16 77 03.

LA COMPAGNIE DES CARABINIERS DU PRINCE DE MONACO RECRUTE 4 à 5 ÉLÈVES CARABINIERS

Mission : assurer la sécurité du Palais Princier, les services d'honneur, participer au maintien de l'ordre.

Profil : homme de 19 à 27 ans, célibataire, entre 1.80m et 2m, indice de masse corporelle 25, permis B, très bonne vue sans lunettes.

Pas de niveau scolaire minimum. Des tests devront être passés.

Les conditions détaillées du recrutement peuvent être téléchargées sur www.biot.fr ou retirées au service Développement Economique, à l'Office de Tourisme de Biot. Contact direct également auprès de la cellule recrutement de la Compagnie des Carabiniers du Prince au 00 377 93 15 64 00, ou par mail carabinstruction@gouv.mc

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BIOT

■ **STANDARD**
04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

■ **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**
04 92 91 55 90
04 92 91 55 91
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
dgs@biot.fr

■ **RESSOURCES HUMAINES**
04 92 91 55 84/85/86
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
drh@biot.fr

■ **CABINET DU MAIRE**
04 92 91 55 87
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
cabinet-maire@biot.fr

■ **FINANCES**
04 92 91 55 94
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h
finances@biot.fr

■ **CCAS**
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

■ **LOGEMENT EMPLOI**
04 92 91 59 75
vie-sociale@biot.fr

■ **MISSION LOCALE**
04 92 91 79 74

■ **AVIE**
04 93 65 29 88

■ **ASSISTANTE SOCIALE**
04 92 91 59 79

■ **PETITE ENFANCE**
04 92 91 59 72
petiteenfance@biot.fr

■ **COMMUNICATION**
04 92 91 55 74
infos@biot.fr

■ **JEUNESSE ET SPORT**
04 92 38 17 90 /92
jeunesse@biot.fr

■ **ESPACE DES ARTS**
04 93 65 07 02
Fax : 04 93 65 73 77
Lundi de 14h à 18h
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 20h
Mercredi de 9h à 20h
Samedi de 9h30 à 16h30
Fermé pendant les vacances scolaires
eac@biot.fr

■ **CULTURE ET EVENEMENTIEL**
04 93 65 78 08
culture@biot.fr

■ **BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND**
Place de l'Eglise 06410 BIOT
Mardi : 9h30 - 12h et 15h - 18h30
Mercredi : 9h30 - 18h
Samedi : 9h30 - 12h et 14h - 18h
04 93 65 57 99 (tél/fax)
bibliotheques@biot.fr

■ **BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY**
40, avenue St Philippe 06410 BIOT
Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 9h30 - 18h30
Samedi : 9h30 - 12h30
04 93 65 24 54 (tél)

■ **ESPACE MULTIMÉDIA**
04 93 74 58 69
espacemultimedia@biot.fr

■ **POLICE MUNICIPALE**
04 93 65 06 66
Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

■ **GENDARMERIE**
04 93 65 22 40

■ **SERVICE ACCUEIL DES HABITANTS ET VIE CIVILE**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81
etat-civil@biot.fr

■ **TOURISME, DEV ECONOMIQUE, EMPLOI, COMMERCE, ARTISANAT, FISAC**
04 93 65 78 00
Fax : 04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr

■ **SERVICES TECHNIQUES**
04 93 65 12 21
techniques@biot.fr

■ **URBANISME**
04 93 65 78 89
urbanisme@biot.fr

■ **AFFAIRES SCOLAIRES**
04 92 91 52 11
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
affaires-scolaires@biot.fr

■ **SERVICE DES SPORTS**
04 92 38 17 90
sports@biot.fr

■ **GUPII**
04 92 91 52 13
www.biot.fr

■ **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**
04 92 91 52 13

■ **CLSH Olivari**
04 92 38 07 60
Fax : 04 92 38 17 19

■ **ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES**
Ecole Olivari
04 92 38 17 17

■ **École Saint-Roch**
Maternelle : 04 93 65 05 88
Elémentaire : 04 93 65 05 82

■ **École Moulin Neuf**
Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

■ **École Langevin**
04 93 65 12 81

■ **Collège de l'Eganaude**
04 97 23 42 20

■ **Collège Niki de Saint Phalle**
04 92 91 51 30

■ **Collège de la Fontonne**
04 93 33 42 65

■ **Centre International de Valbonne**
04.92.96.52.00

■ **Lycée de Valbonne Sophia Antipolis**
04 97 97 33 00

■ **SAPEURS POMPIERS**
Urgences 18
Incendie, Accident 04 93 65 17 18
Fax : 04 93 65 02 24

■ **URGENCES MÉDICALES 15**

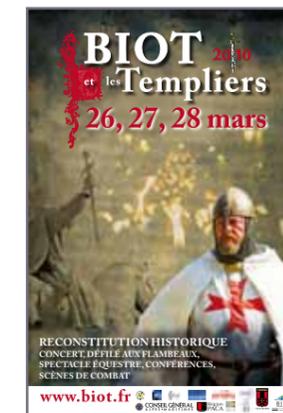
■ **LA POSTE**
04 93 65 11 49

AGENDA



- Mercredi 3 mars :** Atelier d'écriture animé par Corinne Josseaux Batavoine, CCAS
- Samedi 6 mars :** Cuisson et atelier dans le Four Communal, 14h30
- Dimanche 7 mars :** Cuisson dans le Four communal
- Mercredi 9 mars :** Atelier Illustration par Laura Rosano, bibliothèque George Sand, 19h30 à 22h30
- Mercredi 10 mars :**
 - Atelier d'enluminure jeunesse, bibliothèque Saint-Exupéry, 14h30 à 17h
 - Atelier d'écriture seniors animé par Corinne Josseaux Batavoine, Arlequino
- Samedi 13 mars :** Carnaval des enfants, centre historique, 14h
- Dimanche 14 mars :** Élections régionales - 1^{er} tour
- Mercredi 17 mars :** Atelier d'écriture seniors animé par Corinne Josseaux Batavoine, Arlequino
- Jeudi 18 mars :**
 - Semaine du cerveau – Conférence : « Perception des sens et douleurs », salle du foyer – CCAS, 18h
 - Brigade d'intervention poétique, écoles maternelles et primaires de Biot, 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- Samedi 20 mars :**
 - Vernissage de l'exposition « Gilbert Portanier », Musée d'Histoire et de Céramique Biotoise, 12h
 - Atelier d'enluminure adulte, bibliothèque George Sand, 14h à 17h
- Dimanche 21 mars :** Élections régionales - 2^{ème} tour
- Mardi 23 mars :** Atelier Illustration animé par Laura Rosano, bibliothèque George Sand, 19h30 à 22h30
- Mercredi 24 mars :** Atelier d'écriture seniors animé par Corinne Josseaux Batavoine, Arlequino

- Jeudi 25 mars :** Conseil municipal, salle des Associations, 18h
- Vendredi 26 mars :** « Biot et les Templiers 2010 »
- Samedi 27 mars :**
 - « Biot et les Templiers 2010 »
 - Théâtre « Couple en danger », 20h, Espace des Arts et de la Culture
 - Collecte de sang, de 10h à 14h, en face du jeux de boules
- Dimanche 28 mars :** « Biot et les Templiers 2010 »
- Samedi 3 avril :**
 - Cuisson et atelier au Four Communal
 - Chasse aux œufs, Jardin Frédéric Mistral, 14h à 17h
- Dimanche 4 avril :** Cuisson au Four Communal – Fougassoun pour Pâques
- Samedi 10 avril :** Permanence du Maire, Jean-Pierre Dermit, sans rendez-vous, en Mairie de 8h à 12h
- Jeudi 15 avril :** Conseil Municipal, salle des associations, 14h
- Samedi 17 avril :**
 - Cuisson et atelier au Four Communal, 14h30
 - 13^{ème} course de côte, 8h à 18h30
- Dimanche 18 avril :**
 - Cuisson et atelier au Four Communal, 14h30
 - 13^{ème} course de côte, 8h à 18h30
- Jeudi 22 avril :** Musibus, centre historique
- Samedi 24 avril :** Théâtre « La visite », 20h, Espace des Arts et de la Culture
- Dimanche 25 avril :**
 - Théâtre « La visite », 20h, Espace des Arts et de la Culture
 - Fête du Vélo – Vélo Sprint Biotois – Clos de la Boule Amicale Biotoise
 - Cérémonie de la Journée de la Déportation – Monuments aux Morts, 9h30



BLOC-NOTES

- Du 22 mars au 6 avril** Exposition « Templiers, la Provence orientale au 13^{ème} siècle » Office de Tourisme
- Du 20 mars au 30 septembre :** Exposition « Gilbert Portanier où l'aventure d'un grand peintre » Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises
- Du 5 février au 17 mai :** Exposition « Hommage aux donateurs » Musée national Fernand Léger
- Du 5 février au 17 mai :** Exposition « Michel Verjux » : Le mur, l'espace, l'œil Musée national Fernand Léger

- Tous les lundis** De 14h à 17h, permanence du conciliateur, de justice en mairie sur rdv
- Tous les mardis** De 8h à 13h, marché hebdomadaire, Biot Centre historique
- Tous les mercredis** De 13h30 à 16h, permanence de la sécurité sociale, en mairie
- Tous les jeudis** A 15h, visite commentée gratuite du Centre historique par l'Office de Tourisme
- Le 3^e lundi** Permanence de l'ADIL 06 (Agence départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au pôle Action sociale, de 13h30 à 16h



**UN PETIT CLIN D'ŒIL AUX VISITEURS...
AVANT NOTRE MANIFESTATION HISTORIQUE
DES 26, 27 ET 28 MARS 2010**



www.biot.fr